

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 42 (1957)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne

Le Messenger Raiffeisen



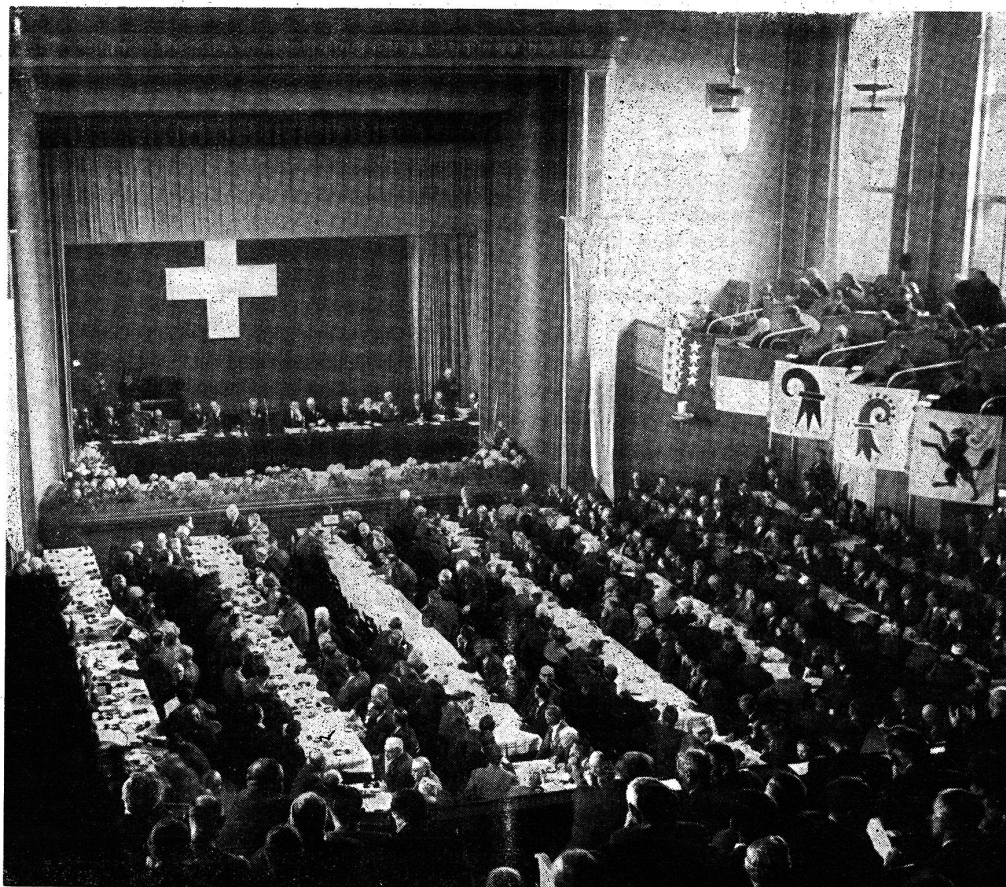
Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juin 1957 — 42^e année — Paraît chaque mois

6

Le 54^e Congrès Raiffeisen suisse

des 5 et 6 mai 1957, à Berne

1700 délégués venus des 22 cantons et représentant les 115 000 membres des 1032 Coopératives Raiffeisen d'épargne et de crédit ont fait de leur 54^e Congrès un succès éclatant, proclamant leur volonté de poursuivre sans répit leurs efforts communs pour rendre la maison suisse toujours plus belle, toujours plus habitable, toujours plus indépendante. Cette manifestation est le témoignage de la fidélité aux idéaux raiffeisenistes de l'effort personnel et de l'entraide, expression des plus nobles sentiments de patriotisme et d'union nationale.



L'assemblée plénière au Kursaal

La réussite indiscutable de cette imposante Landsgemeinde et sa haute tenue témoignent que le mouvement raiffeiseniste suisse a profondément conscience de son rôle, plaçant en premier rang le service à rendre aux populations campagnardes. Il entend participer de toutes ses forces à la rénovation de la vie rurale, à la construction d'un monde meilleur par la consolidation de l'exploitation familiale, par la revalorisation de l'entreprise indépendante assurant la vraie place à la personnalité humaine. Telle est la synthèse des différents actes officiels qui se sont déroulés au cours de ce Congrès.

PRÉLUDE

Bijou du moyen âge et capitale helvétique, Berne, la ville des ponts, des arcades et des fontaines historiques a exercé un attrait tout particulier puisque 1700 délégués s'y sont donné rendez-vous pour leur Landsgemeinde annuelle. Sous un soleil de mai, mais rafraîchi par une bise mordante, l'accueil de la ville fédérale fut des plus chaleureux. Elle le voulait ainsi, c'étant la première fois qu'elle avait l'occasion de démontrer ses qualités de ville hospitalière aux raiffeisenistes.

Préluant à la grande journée officielle du lundi, les congressistes arrivent déjà le dimanche en fin de matinée pour prendre connaissance des lieux et joindre l'utile à l'agréable. Sitôt après le repas de midi, ils s'égrènent dans toutes les directions pour prendre part aux excursions choisies à leur convenance, mais organisées par le secrétariat de l'Union. Qui s'en va faire un tour de ville sous la conduite de cicerones, qui partira à la découverte de la campagne bernoise, montera au Gurten ou visitera l'Ecole cantonale d'agriculture de la Rutti et l'Ecole des arts et métiers.

S'étant réunis en séances communes le samedi après-midi et soir, les Conseils de l'Union, auxquels se joignent les membres des Comités des deux fédérations cantonales bernoises, celle de l'ancien canton et celle du Jura, sont reçus, le dimanche à midi, à l'Hôtel Bären à Biglen, par les organes de la Direction centrale pour une agape fraternelle pendant laquelle s'échangeront de bonnes paroles.

Mais le programme du dimanche prévoit déjà une première séance de travail, c'est l'

Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union.

En lever de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union tient sa 15^e assemblée générale, à 17 heures, dans la grande salle du restaurant « Bürgerhaus ». Préalablement, le Conseil d'administration avait tenu séance une heure plus tôt pour prendre les dernières dispositions.

L'assemblée se déroule conformément à l'ordre du jour établi. Un reportage particulier en donnera un film complet dans le prochain numéro du journal. Proclamons

d'emblée qu'elle connut un plein succès tant par l'importance de la participation que par la haute portée des rapports présentés qui ont révélé la considération accrue et l'utilité de cette institution auxiliaire.

Il ne saurait d'ailleurs en être autrement si l'on sait que cette coopérative, qui répond à un besoin des temps actuels, dispense ses services à toutes les couches de la communauté rurale en favorisant la distribution d'un crédit avantageux, qui ne charge pas, mais qui, au contraire, pousse au désendettement du solliciteur en augmentant sa productivité. Ainsi, son champ d'activité s'étend d'année en année.

La soirée de réception

La première et traditionnelle prise de contact de l'ensemble des congressistes a lieu le dimanche soir, à 20 heures, au Kursaal. Plus familière qu'officielle, cette soirée s'ouvre par une marche claironnante suivie de morceaux de musique martiale exécutés par la fameuse *Fanfare de la Remonte fédérale*, sous la baguette du maestro Biber. La salle a peine à contenir les participants. Des grappes humaines s'entassent sur les galeries. De table en table, les accents varient, mais, malgré la diversité des langues, une seule âme vibre, l'âme du pays qui est là par son emblème, l'immense croix blanche drapée de gueules faisant toile de fond et étendant ses bras protecteurs sur les drapeaux des 22 cantons.

C'est dans cette ambiance toute confédérale que *M. le directeur I. Egger*, dont la joie illumine le visage, a l'honneur d'apporter le message de bienvenue de l'Union centrale aux délégués de toutes les régions du pays. Ayant remercié la ville et ses autorités si accueillantes ainsi que les sociétés qui ont bien voulu prêter leur concours pour rehausser le cachet de cette manifestation, l'orateur réserve des mots heureux à l'adresse des délégués romands :

J'ai l'insigne honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue, à vous tous, raiffeisenistes du Rhône au Rhin, du Jura aux Alpes.

1700 congressistes se plaisent à saluer la ville de Berne qui les reçoit pour la première fois dans ses murs.

Le privilège qui nous échoit nous incite à relever que, sur le plan raiffeiseniste, le canton de Berne tient la tête du classement avec 142 Caisses affiliées à notre or-

ganisation.

Notre reconnaissance est encore plus grande si l'on remémore, en ces journées, le nom du remarquable politicien bernois, le conseiller d'Etat et conseiller national Edmond de Steiger, qui s'illustra, il y a déjà plus de 70 ans, par des contacts personnels avec le père Raiffeisen, afin d'étudier plus à fond son système de crédit et d'envisager la possibilité de l'appliquer en territoire helvétique.

Il n'est cependant pas dans les attributions de notre réunion de ce soir d'empiéter sur le terrain des affaires administratives, de discuter de l'importante question des demandes de crédits, de l'évolution des taux d'intérêt, de commenter les fonds propres ou la liquidité, d'analyser des problèmes qui sont réservés à l'assemblée plénière de demain. Cette soirée est une première prise de contact qui doit se dérouler dans une allégresse générale digne de sceller de nouveaux liens d'amitié, de resserrer les anciens.

Dans cet esprit, j'adresse un salut tout spécial aux nombreux invités, d'ici ou d'ailleurs, qui nous font l'honneur de leur présence.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée et vous dis : « Amis romands ! Amis raiffeisenistes ! soyez les bienvenus. »

Et le programme artistique et folklorique se déroule brillant, enthousiasmant, par les productions du puissant *Männerchor Berner Liederkrantz*, sous la direction de M. H. Ruchti et du petit chœur costumé, le *Röseli-gartechor Bärn*, conduit par Mme H. Voltenwyder. Et pour charmer les yeux autant que les oreilles, le *Volkstanzkreis Bern* bien stylé par M. W. Chapuis, évolue avec toute sa grâce dans des danses typiquement suisses.

Quelques fleurs de rhétorique bénéficieront encore de ce cadre d'aussi riches productions. *M. le conseiller national Grütter*, conseiller municipal et directeur du dicastère des finances de la ville, apporte le salut de Berne, capitale cantonale et ville fédérale. Voici l'essentiel de la traduction du sténogramme de son allocution :

J'éprouve une joie toute particulière à vous souhaiter, au nom du Conseil communal de la ville de Berne, la plus cordiale bienvenue. Les autorités de la ville fédérale vous remercient d'avoir bien voulu choisir la capitale bernoise pour y tenir les 54^{es} assises Raiffeisen suisses. Vous êtes accourus de toutes les régions du pays, des villes et villages de tous les cantons suisses. Vous avez eu l'occasion, aujourd'hui, de visiter notre ville. Vous avez peut-être parcouru la vieille ville avec ses belles mai-

sons aux façades harmonieuses. Vous avez sans doute admiré ses arcades, la diversité de ses imposants bâtiments, de ses toits flanqués de clochetons et frontons rappelant l'ancienne époque. Voilà précisément ce qui caractérise notre ancienne ville à laquelle les Bernois sont tellement attachés. A cette vivante structure moyenâgeuse, rien ne doit être modifié, l'image de notre vieille cité doit être maintenue intacte.

A vrai dire, Berne est une grande ville. Elle a tout de même conservé son caractère accueillant et les Bernois en éprouvent une légitime fierté. Certes, à Berne comme ailleurs, le modernisme s'y est implanté, se caractérisant par l'édification de bâtiments d'un style nouveau. Malgré tout, Berne n'est pas Zurich, ni Bâle ou Genève. Berne a quelque chose de particulier. Non seulement les Bernois doivent se sentir à l'aise dans leur ville, mais également les invités. Cette sympathie que chacun ressent n'est certainement pas étrangère aux nombreuses relations qui automatiquement s'établissent avec la campagne. En vérité, il n'existe que très peu de Bernois de la ville qui n'entretiennent pas de contacts permanents avec la campagne, dans le domaine familial ou sur le terrain de l'amitié.

Berne n'est pas une ville industrielle. Elle a de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des banques et des fonctionnaires. Elle n'est pas seulement la ville fédérale ; elle abrite également le siège du Gouvernement cantonal avec son administration centrale ainsi que les services administratifs de la ville elle-même et ceux de la commune bourgeoise.

A proprement parler, Berne n'est pas une ville de buralistes, pas plus qu'elle ne peut être considérée comme une ville industrielle, commerciale ou artisanale. Elle représente une association de corporations des plus heureuses.

Mesdames, Messieurs, vous n'êtes à Berne que pour un temps très court. Aussi, j'ose espérer que vous vous sentirez parfaitement à l'aise dans notre belle ville intime et accueillante et que vous en remporterez le plus agréable souvenir. Au nom du Conseil communal de la ville de Berne, je vous souhaite à tous une heureuse soirée, des heures d'agréable détente. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que l'idéal qui préside aux destinées de votre organisation, notamment l'esprit de solidarité, d'amitié, d'entraide et de dévouement puisse enthousiasmer de nouveaux milieux au sein desquels ces nobles sentiments ne sont malheureusement pas constamment à l'ordre du jour.

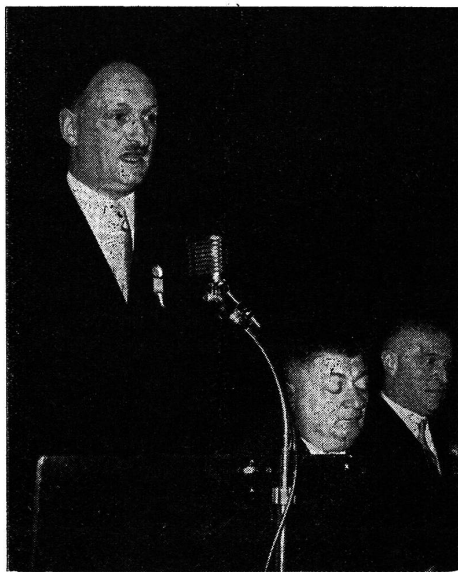
Je vous souhaite aujourd'hui une agréable soirée, demain une journée de travail constructif et, à votre organisation, un développement prospère pour l'avenir.

Il convenait aussi d'entendre la voix romande dans cette ville qui se pique d'être un pont entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Cet honneur échoit tout naturellement au président de la Fédération jurassienne, voix bien romande dans le canton de Berne. Le message de *M. Sylvain Michel*, député à Courtedoux, est fort goûté et nous nous plaçons à le reproduire ici.

Je n'ai, en aucune façon, l'intention désobligeante de vous infliger un long discours. Je veux simplement respecter les règles de courtoisie que m'impose ma charge de président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen.

Je remercie la direction de l'Union de m'avoir fait l'honneur de vous apporter le salut des 141 Caisses Raiffeisen bernoises, des 74 de l'ancien canton et des 67 jurassiennes. C'est au nom de ces 141 Caisses que je vous apporte le salut le plus cordial.

Par ma parole, l'Union suisse a voulu que vous entendiez la voix de la Suisse romande. Après avoir tenu nos Congrès à



Le conseiller fédéral Paul Chaudet apporte le message de la haute autorité confédérale

plus d'une reprise à Interlaken, c'est bien la première fois que Berne, capitale helvétique, à l'honneur de nous recevoir. Et puisque Berne a ses marches romandes, il était donc tout naturel que le salut des Romands vous vînt du Jura, terre romande, si parfaitement romande.

Ce grand canton de Berne est formé de deux parties bien distinctes, de deux éléments différents par la langue et la culture, qui ont leur caractère propre, leur histoire, leur drapeau.

Le Jura est une terre raiffeiseniste par excellence, c'est bien au Jura que fut fondée la première Caisse Raiffeisen bernoise. Cette association coopérative répond aux aspirations des Jurassiens, à leur conception de vie, à leurs besoins ; elle est un élément prépondérant de l'autonomie villageoise où elle jouit d'un prestige grandissant. Les 5 600 membres que comptent les 67 Caisses de la Fédération jurassienne en apprécient les immenses bienfaits.

C'est au nom de ce Jura romand que je salue respectueusement les organes centraux de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen et plus particulièrement leurs distingués pilotes dont la modestie et la débordante activité n'ont d'égal que leur clairvoyance et leur incomparable prudence.

C'est au nom des raiffeisenistes bernois et jurassiens que je salue avec cordialité tous les congressistes accourus de tous les coins de notre belle Patrie, dans cette capi-

taile helvétique, pour y passer quelques instants intimes et assurément agréables. A tous, je vous dis chaleureusement : « Soyez les bienvenus. »

Mon message est aussi celui de la Suisse romande :

Genève la belle, merveilleuse cité internationale au bord du Léman, avec ses promenades, ses parcs, ses attractions, sa population à l'esprit si gaulois, tant attachée à son industrie et à sa campagne ;

Vaud, la grande république, centre intellectuel remarquable, avec sa population vivant pour son sol et pour sa vigne ;

Valais, avec sa vie si spéciale et si particulière, ses beautés naturelles, sa terre si âprement travaillée ;

Fribourg, avec ses riches campagnes, sa Sarine, sa cathédrale ;

Neuchâtel, notre voisine, avec son industrie et ses vignobles, sa place d'armes que chaque Jurassien connaît tout particulièrement.

D'une Suisse romande, enfin, avec son véritable esprit suisse, sa fidélité à la Patrie commune et où le raiffeisenisme a trouvé une terre de prédilection.

Je me fais aussi le fidèle interprète des Romands, pour confirmer à l'Union suisse notre foi vive et profonde en la doctrine éprouvée des Raiffeisen, des Traher et des RoCHAT, ainsi que notre sincère reconnaissance et notre indéniable fidélité. A l'imposante cohorte des raiffeisenistes alémaniques, tessinois et romanches, leurs frères romands leur disent également toute leur admiration et leur renouvellent très chaleureusement leurs souhaits les meilleurs.

Respectueux des traditions ancestrales, animés d'un esprit de large tolérance et de haute compréhension, les raiffeisenistes romands sont résolus à travailler encore et toujours dans cet immuable sillon d'entraide et de solidarité, ne craignant ni le grand dévouement, ni le travail désintéressé au profit de la classe laborieuse. C'est avec honneur et joie qu'ils adressent leur message très cordial à cette grande Landsgemeinde raiffeiseniste suisse.

Je conclus en faisant les vœux les plus chaleureux pour que l'édifice que nous érigons sur des fondements que nous désirons toujours plus solides, soit digne de nos efforts persévérants et de nos nobles aspirations. Que ce mouvement de charité chrétienne et d'entraide fraternelle résiste à jamais aux épreuves de la tempête ! Qu'il grandisse, qu'il prospère et attire à lui les générations montantes ! Qu'avec l'aide de Dieu fleurissent avec plus d'éclat : la justice, l'amour du prochain, la solidarité, la concorde et la paix dans notre chère famille raiffeiseniste, comme aussi dans notre si belle Patrie !

Par le juste équilibre de ses parties oratoires et artistiques au cachet spécifiquement suisse, de haute et égale valeur, le déroulement de cette soirée a le don d'enthousiasmer tous les cœurs. La Fanfare de la Remonte fédérale clôt le programme par des marches patriotiques et des airs suisses que les congressistes fredonnent encore en regagnant leurs quartiers. Les liens sont bien scellés pour la grande journée de travail du lendemain.

La 54^e assemblée plénière des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

La participation toujours plus considérable des délégués des Caisses affiliées à l'assemblée annuelle témoigne de l'attachement des populations laborieuses à l'œuvre du mutualisme de crédit dans le cadre de la commune autonome. Elle est aussi l'expression de leur gratitude pour son action bienfaisante. Elle marque enfin la volonté de persévérance voulant amener le mouvement Raiffeisen suisse à répandre ses racines des plaines aux vallées les plus reculées et jusqu'aux communes montagnardes les plus isolées.

En ce lundi matin, les mandataires des 114 000 raiffeisenistes suisses se réunissent au Kursaal dont toutes les places sont d'orchestre occupées, galeries y comprises. L'expérience faite au Congrès de Lucerne relative à la traduction simultanée des rapports ayant été plus que concluante, elle sera heureusement répétée cette année pour la plus grande joie des participants qui ne se voient plus imposer l'audition de longs rapports dans une langue qui leur est étrangère. Cette nouvelle méthode contribue puissamment à l'attention soutenue des auditeurs et l'assemblée se déroule dans la plus parfaite dignité.

Il est 9 heures précises quand le piano fait entendre une mélodie solennelle en guise d'ouverture. Sur la scène toute fleurie, autour des tables aux tapis verts, ont pris place les membres des Conseils de l'Union et de la Direction centrale qui entourent les invités d'honneur que l'assemblée va saluer par la voix de son président. *M. le conseiller national G. Eugster*, Dr en méd. vét., président de l'Union, monte à la tribune alors que la liste des présences indique la participation de 606 Caisses représentées officiellement par 1674 délégués venus de tous les cantons. De nombreux télégrammes et lettres de sympathie reposent sur le bureau. M. le président prononce son discours de bienvenue répété en français par *M. le préfet Chevalley*, membre du Conseil d'administration.

Allocution d'ouverture du président de l'Union

Messieurs les invités,
Messieurs les délégués.

A l'occasion de la 54^e assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, l'honneur m'échoit de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue, à vous tous, raiffeisenistes accourus de toutes les régions de notre belle patrie, représentants des vallées du Rhône, du Tessin ou du Rhin, de langue française, italienne ou allemande, tous animés d'un même

idéal. Vous qui avez librement consenti à conjuguer vos efforts dans un but d'entraide mutuelle, sans aide étrangère, sans secours de l'Etat ; vous tous qui êtes engagés dans la lutte pour l'existence dont personne ici-bas n'est épargné, soyez les bienvenus !

Nous nous sommes rassemblés en ce jour pour prendre connaissance des rapports qui vont nous être présentés par les directeurs de l'Office de révision et de la Caisse centrale. Nous pourrions nous rendre compte, une fois de plus, du développement et du renforcement constants de notre organisation. La réalisation de la belle maxime : « L'argent du village au village » devient de plus en plus actuelle. Le but visant à doter chaque communauté rurale d'une institution autonome d'épargne et de crédit se précise toujours davantage.

La période de conjoncture surchauffée que nous vivons, ne saurait aliéner la raison d'être de notre mouvement. Au contraire, il s'affirme toujours plus dans le cadre de l'actualité économique. Si le sens de l'épargne semble s'atténuer, si le besoin d'expansion affiché par certaines entreprises nécessite des investissements de capitaux toujours plus considérables, alors que l'argent se fait plus rare, les raiffeisenistes savent très bien qu'ils ne peuvent s'aligner dans cette compétition. Ils sont conscients que l'esprit d'épargne ne saurait s'annihiler et que tous genres d'investissements se doivent d'être réfléchis. Le fait que la formation de capitaux au sein de nos mutualités n'a pas atteint le volume de l'année précédente ne saurait être imputé à un effritement de la volonté d'épargne enregistré chez les populations paysannes, mais bien à la régression du rendement ainsi qu'aux investissements nécessités par la mécanisation et la rationalisation des exploitations. La raréfaction de la main-d'œuvre contraint de nos jours les milieux agricoles de tous les pays à intensifier toujours davantage la mécanisation. Hélas, trop souvent cette adaptation ne peut se faire qu'au prix d'un endettement regrettable, étant donné que les prix de la production agricole ne peuvent pas participer à la course aux salaires toujours plus élevés.

Si les démarches entreprises dans le but d'adapter le revenu du paysan au niveau de celui dont bénéficient les autres corps de métiers ne peuvent aboutir, le germe d'une nouvelle crise ne manquera pas d'y trouver un terrain fécond. Si l'insuffisance de revenus obligeait les milieux paysans, qu'on ne saurait toutefois mésestimer, à suspendre leurs achats, les conséquences risqueraient d'être lourdes pour l'artisanat aussi bien que pour l'industrie indigène. L'économie publique ne peut compter sur la continuité d'une saine prospérité qu'à la condition que tous les milieux s'y rattachant, y compris l'agriculture, puissent participer dans une mesure égale à ses bienfaits.

C'est précisément au gouvernement responsable qu'incombe cette délicate mis-

sion de la réglementation des relations commerciales entre les diverses nations et la fixation des salaires de la majorité des travailleurs, du prix des denrées alimentaires essentielles et des loyers. Le paysan suisse fait confiance au Conseil fédéral, car les autorités supérieures du pays sont conscientes de l'importance que revêt une paysannerie saine, à même de remplir sa mission. Aussi ne manqueront-elles pas de lui accorder gain de cause, bien que le dernier arrêté relatif au prix du lait ait provoqué une grosse déception. De son côté, l'agriculture suisse est résolue à mettre tout en œuvre pour obtenir un amoindrissement du coût de la production ainsi que l'amélioration constante de la qualité de ses produits. Ses tâches sont toutefois très diverses ; handicapée par des conditions topographiques et atmosphériques différentes, elle ne peut guère être comparée à l'agriculture étrangère.

Le mouvement Raiffeisen suisse n'est toutefois pas une organisation réservée exclusivement à l'agriculture, mais bien à l'ensemble de la population rurale comprenant notamment l'artisanat et les milieux ouvriers. Dans la communauté villageoise, l'artisanat connaît également de grosses difficultés eu égard à la concurrence exercée par la concentration des entreprises. Son existence ne peut être assurée que par une mécanisation toujours plus poussée, ce qui nécessite l'investissement de gros capitaux.

Le bénéficiaire de la conjoncture actuelle est en premier lieu l'ouvrier qui, de nos jours, est l'homme le plus recherché. Nous nous réjouissons du profit matériel qu'il enregistre. En revanche, nous ne partageons pas ses revendications répétées visant à réduire la durée du travail. C'est à croire que le travail est un mal, alors que c'est précisément le plus grand bienfait qu'on puisse octroyer à l'humanité. Nous sommes d'avis que la classe ouvrière suisse devrait se retirer de la compétition ayant pour but la réduction des heures de travail, afin de ne pas perdre sa capacité de concurrence avec l'étranger. Notre pays n'abrite pas de trésors naturels ; notre unique capital réside dans la force constructive et la volonté de travail.

En précisant que le mouvement Raiffeisen suisse est l'œuvre de l'ensemble des populations rurales, il est superflu de rappeler qu'il n'a aucune tendance politique ou confessionnelle. Il est clair que dans un village ou un district déterminé à majorité libérale, les organes dirigeants appartiendront, pour la plupart, au parti prédominant, alors que dans une région catholique, la Caisse reflétera davantage cette appartenance. Dans des communautés rurales à caractère plus industriel, les responsables de l'institution se recruteront aussi parmi les socialistes.

Un fait pourtant demeure immuable : la réalisation du principe chrétien de l'amour du prochain et de l'effort tendant à mobiliser les forces morales du village par l'entraide dans le but d'élever le standard de vie des populations rurales.

Je me réjouis du privilège qui m'est accordé de pouvoir m'adresser à une assemblée composée d'une élite de citoyens qui, chaque année, n'hésitent pas à mettre bénévolement leurs capacités au service de

leur Caisse. Aucune organisation centrée sur l'épargne et le crédit, mieux que le mouvement Raiffeisen, ne peut se prévaloir d'une activité aussi féconde. Vous avez droit, chers raiffeisenistes, à la plus vive gratitude. Puissent les délibérations de ce jour vous insuffler les forces nouvelles que nécessite la poursuite de votre noble tâche.

C'est dans cet esprit de reconnaissance et d'espoir que je déclare ouverte la 54^e assemblée générale des Caisses de crédit mutuel.

* * *

Chers raiffeisenistes,

Avant d'entamer les délibérations, nous ne saurions omettre de rappeler dans un sentiment de piété profonde et de reconnaissance, le souvenir des fidèles coopérateurs que la mort a ravi aux effectifs de notre grande famille, depuis notre dernier Congrès annuel.

Cette année, nous devons accorder une pensée toute spéciale à la mémoire d'un grand pionnier.

Le 14 mars, décédait à Sierre, *M. Adrien Puippe*, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand et membre de notre Conseil d'administration. Appelé en 1921 déjà au sein du Conseil de surveillance de l'Union, le cher disparu y est resté attaché pendant 20 ans pour accéder ensuite au Conseil d'administration duquel il a fait partie jusqu'à sa mort. Ardent défenseur de la cause raiffeiseniste, *M. Puippe* s'était fixé comme mission d'améliorer les conditions de vie matérielle et sociale du peuple valaisan, ce qui n'a pas manqué d'engendrer son profond attachement aux Caisses Raiffeisen. Plusieurs dizaines de nos mutualités d'épargne et de crédit ont été fondées sur son initiative personnelle. Parcourant son pays tout entier, le défunt a présenté un nombre impressionnant de conférences lors des assemblées générales des Caisses fédérées.

Par son activité infatigable, animé d'un esprit de dévouement inlassable, le père Puippe, comme il se plaisait à s'appeler lui-même, a consacré près de 40 années de sa vie à notre mouvement. Il fut le véritable pionnier de la cause dans toute l'acceptation du terme. L'organisation Raiffeisen suisse conservera de ce très estimé collaborateur un souvenir ému de profonde reconnaissance.

* * *

Messieurs les délégués,

Nous avons aujourd'hui l'honneur et la joie de souhaiter une cordiale bienvenue parmi nous à plusieurs hôtes de marque.

Notre salut tout spécial s'adresse en premier lieu au représentant des Autorités supérieures du pays, *M. le conseiller fédéral Paul Chaudet*, chef du Département militaire.

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre participation à nos assises annuelles est pour nous d'un précieux réconfort. Soyez assuré que nous savons estimer à sa juste valeur l'honneur que vous nous faites, car nous sommes parfaitement conscients que votre présence à une assemblée,

même aussi importante que la nôtre, représente un sacrifice de temps, eu égard aux lourdes charges que vous assumez.

Nous saluons en la personne de *M. le conseiller fédéral Chaudet* non seulement le haut magistrat, mais aussi le raiffeiseniste qui, pendant de longues années, a œuvré en qualité de caissier de la Caisse de crédit mutuel de Rivaz pour assumer ensuite les fonctions de président du Conseil de surveillance de cette institution vaudoise. L'organisation Raiffeisen suisse et l'importante assemblée de ce jour vous adressent la plus cordiale bienvenue.

Nous adressons d'autre part un salut tout particulier au représentant du canton de Berne, *M. le conseiller national et conseiller d'Etat Burri*, chef du Département de l'agriculture. A cette occasion, nous tenons à exprimer notre gratitude au Conseil d'Etat bernois et tout particulièrement à son représentant pour l'estime qui nous est ainsi témoignée.

Nous avons également l'honneur et le privilège d'accueillir parmi nous *M. le professeur Laur*, un ami de toujours, qui s'est attiré des mérites incontestés par la sympathie qu'il porte au mouvement Raiffeisen suisse. Depuis de très nombreuses années déjà, *M. le professeur Laur* est membre actif de la Caisse de crédit mutuel d'Effingen dans le canton d'Argovie. Nous le remercions de son précieux attachement à notre cause qu'il confirme une fois de plus, aujourd'hui.

Nos souhaits de bienvenue vont ensuite aux invités qui honorent notre manifestation de leur présence. J'ai nommé :

M. le directeur Hay, de la Banque nationale suisse, à Berne,

M. Bodmer, directeur du Secrétariat de la Commission fédérale des banques, à Berne,

M. de Steiger, de l'Office fédéral du Registre foncier, à Berne,

M. Brugger, du Secrétariat de l'Union suisse des Paysans, à Brougg,

ainsi que les représentants de diverses organisations économiques et des institutions que, comme hier, nous aurons le privilège de visiter aujourd'hui.

D'autres invités n'ont pu répondre à notre appel et se sont fait excuser.

Je salue finalement les représentants de la presse et les remercie de tout l'intérêt qu'ils portent à notre réunion.

* * *

Avant de passer à l'ordre du jour, le président se fait un honneur de donner la parole aux hôtes de marque. C'est ainsi que les congressistes ont la riche aubaine de recevoir le message du représentant de la Confédération, *M. le conseiller fédéral Paul Chaudet*, chef du Département militaire. Voici cette allocution que *M. Chaudet* a eu la délicatesse de prononcer tout d'abord en allemand, par égard envers la ville fédérale alémanique.

Le nombre des sollicitations dont il est l'objet ne permet pas au Conseil fédéral de participer comme il le voudrait à toutes

les manifestations importantes de la vie nationale. Il le fait par conséquent, lorsqu'il en a la possibilité, avec un très grand plaisir. Celui qui vous parle est heureux de le représenter à votre assemblée annuelle et de vous dire en son nom l'intérêt qu'il porte à vos travaux. En vous saluant et en vous apportant les félicitations et les vœux des autorités de la Confédération, je m'acquiesce du reste d'une mission agréable et relativement aisée. Agréable, parce qu'elle me donne l'occasion de renouer contact avec un mouvement auquel j'appartiens depuis fort longtemps. Relativement aisée, puisqu'il m'incombe de souligner aujourd'hui la nature et la force des principes qui sont à la base de votre activité. Tout regard sur votre passé nous rappelle en effet que les Caisses Raiffeisen n'ont jamais voulu autre chose que développer au sein de notre peuple un esprit d'entraide et de solidarité. Elles l'ont fait sur les bases de la confiance et de la sécurité. En cherchant à encourager l'épargne, à soustraire le débiteur à des charges excessives, à mettre en garde le créancier contre des gains de nature à porter atteinte à son intégrité morale, elles ont attiré ainsi l'attention de nos concitoyens sur la valeur d'un effort positif, patient et tenace, qui a été de tous temps et qui demeurera demain comme hier la source la plus valable de l'indépendance économique et financière, de la liberté, par conséquent, de mouvement et d'esprit. Votre histoire s'est écrite sur notre territoire, à partir de 1902, et toutes proportions gardées, un peu comme celle de la Suisse elle-même, de ses débuts difficiles et modestes, de ses progrès longuement échelonnés dans le temps mais durables, de sa volonté de vivre à la poursuite d'un but et au service d'un idéal. Consciente des nécessités de l'intérêt général, l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel n'a jamais admis une dérogation quelconque aux principes et aux règles de vie qui ont inspiré Raiffeisen dans la réalisation de ses idées. Une telle attitude vous a imposé des exigences sévères, qui ont pu paraître dans certaines circonstances inadaptees face à l'évolution des mœurs inhérente à la prodigieuse expansion industrielle et commerciale du pays. Et pourtant, lorsqu'on considère les résultats que vous avez atteints, peut-on vous rendre meilleur hommage que celui de l'écrivain Ramuz qui, rentrant dans sa terre vaudoise et contemplant des paysages familiers, célébrait la grandeur des choses « qui ne changent pas » ? Dans la tourmente d'une époque où le monde est secoué jusque dans ses fondements, combien d'hommes désespérés ou désespérés ne s'accrochent-ils pas à ce qui, d'une doctrine (ou d'un système) à laquelle ils s'étaient attachés, pourrait leur donner une lueur d'espoir, une perspective de continuité et de durée ? La fermeté de votre attitude est un exemple pour l'ensemble de nos concitoyens. Un grand nombre d'entre eux échappent naturellement, du fait de la profession ou de l'habitat, à l'influence que vous exercez plus particulièrement dans le domaine du petit crédit rural. Tous peuvent dégager pourtant de votre expérience quelques constantes qui s'identifient exactement à celles de la vie nationale. Je ne saurais — au risque de parler trop longuement — les souligner

les unes et les autres. Permettez-moi d'aller à ce qui me paraît l'essentiel, à ce qui vous caractérise avant tout, me semble-t-il, dans la connaissance que vous avez de vos limites. Vous recherchez la consolidation de situations matérielles qui ne peuvent connaître une expansion aussi puissante et aussi rapide que celles d'autres secteurs d'activité, mais au sein desquelles se maintiennent et se transmettent les sources de nos énergies et de nos renouvellements. Le problème de l'agriculture, de la défense des populations paysannes et de ce qu'elles constituent en valeurs sociales et morales se pose de manière aiguë dès l'instant où la structure des sociétés humaines se modifie et où leur équilibre numérique se rompt au détriment des professions indépendantes. La sauvegarde d'un tel capital ne pourra pas être indéfiniment assurée par les seuls moyens que les autorités ou les organisations agricoles ont actuellement à leur disposition. Les mesures à envisager devraient pouvoir porter leurs fruits dans les cas où les facteurs économiques — conditionnés par le souci d'un équilibre politique et social — ne permettent plus au petit paysan et au paysan de montagne de vivre sur la base d'un revenu suffisant. La solution à trouver ne résiderait-elle pas dans une politique de crédit, plus spécialement de l'intérêt, jointe peut-être à une certaine organisation coopérative du travail des petites entreprises familiales de l'agriculture ?

Je ne fais que poser le problème. Mais il suffit de le poser pour constater à quel point les Caisses de crédit mutuel ont raison de centrer leur effort sur les objectifs qu'elles ont envisagés dès leurs origines. De même que le paysan prêterait quant à ses conditions d'exploitation recherchera les améliorations de son sort dans l'intensification de sa production et dans l'abaissement de son prix de revient, les Caisses créées selon le système Raiffeisen auront à jouer un rôle actif dans cette tentative en augmentant encore leur contribution au relèvement des secteurs de l'agriculture les plus menacés.

Si je souligne cette nécessité, en parlant de l'exemple que vous donnez, c'est que des possibilités beaucoup plus vastes s'ouvriraient certainement pour vous dans d'autres domaines au même titre que pour la plupart de nos établissements bancaires. Vous vous en tenez à des limites nettement établies, ce qui constitue, à une époque où les tentations sont grandes de s'en éloigner, un acte de discipline et de volonté morale que beaucoup pourraient reprendre à leur compte dans la vie individuelle et dans la vie collective. Les échecs que nous constatons autour de nous n'ont-ils pas fréquemment leur origine dans cette méconnaissance que l'homme révèle de ses propres possibilités, qu'elles soient d'ordre spirituel, intellectuel ou matériel ? A surestimer les moyens dont il dispose, à s'écarter de la ligne de conduite qui découle de ses origines, de l'éducation qu'il a reçue et des expériences qu'il a déjà faites, à dépenser plus qu'il ne gagne, de quel prix n'a-t-il pas payé cette légèreté ou cette inconséquence ?

Ce qui vous caractérise encore, dans le mouvement contemporain, c'est l'application de votre principe « l'argent du village

au village ». On ne saurait affirmer que l'accroissement des échanges, dans toutes sortes de domaines et sur des plans très différents, ait vraiment amélioré l'état des relations entre les peuples ou les individus. L'évolution morale de l'humanité est loin d'avoir suivi, à cet égard, les pas de géant de la technique. Les possibilités nouvelles paraissent avoir absorbé en agitation et en superficialité, ce qui se faisait mieux dans le calme, en profondeur. Non pas que je veuille émettre nécessairement ici un diagnostic pessimiste de notre époque. Il me paraît plus juste de dire que nous ne sommes pas encore fixés sur la valeur réelle de normes de vie auxquelles nous avons à nous accoutumer. Là encore, le maintien d'une loi essentielle de votre mouvement peut servir d'élément régulateur au statut économique et social de notre peuple.

Je crois en avoir assez dit pour tenter d'exprimer, bien imparfaitement du reste, l'hommage que vous rendent les autorités fédérales. Je me réjouis de leur part de ce que vous ferez sans relâche pour affermir et perfectionner encore l'organisation et les méthodes de travail de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Je forme des vœux pour le succès de votre œuvre, que nous considérons comme un élément de progrès vers la solidarité qui doit unir les Confédérés et permettre à chacun d'entre eux d'agir pour le bien de tous.

Les applaudissements crépitaient pour dire à M. le conseiller fédéral Chaudet combien il a conquis les cœurs, tandis que le président lui traduit les sentiments de reconnaissance pour l'honneur fait aux raiffeisenistes et qu'une jeune Bernoise au costume si seyant vient le couvrir de fleurs.

* * *

Le président cède également la parole au représentant du Gouvernement cantonal, M. le conseiller d'Etat Burri, chef du Département de l'agriculture, qui a eu la délicatesse de prononcer quelques mots de bienvenue en français à l'adresse des délégués romands. Nous donnons ici les principaux passages de la traduction de notre sténogramme.

L'évolution de la puissance économique moderne n'a pas manqué d'avoir de sévères répercussions sur la situation de notre agriculture. Dans ce domaine, je puis vous assurer qu'une attention soutenue sera désormais vouée à la préparation et à la formation de la paysannerie, ceci dans le but de faciliter notre capacité de concurrence en la matière, en répondant simultanément au désir manifesté à maintes reprises, ces derniers temps, par certains milieux de consommateurs. Je crois toutefois que nous ne pouvons pas exiger l'impossible. En revanche, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir. Dans le canton de Berne, je m'efforce actuellement de promouvoir les écoles d'agriculture au rang de centrales de formation et d'expérimentation professionnelle. Aussi, je tiens à exprimer ici mes sentiments de

gratitude au peuple bernois, au Grand Conseil et au Gouvernement cantonal, pour les millions de crédit qu'ils ont mis à notre disposition dans ce but. Toutefois, les efforts que nous déployons afin d'améliorer la formation professionnelle agricole et la conduite des exploitations nécessitent également d'importants investissements imposés par la rationalisation des domaines. Dans le canton de Berne également, cette réalisation n'a pas été toujours facile. Pensant aux années de crise, pas à la première crise au cours de laquelle votre organisation a été créée, mais bien à celle de 1930 que nous avons connue personnellement, je ne peux m'empêcher de rappeler que, depuis, l'endettement s'est manifesté de façon toujours plus marquée, telle l'épée de Damoclès suspendue sur la paysannerie suisse. Certes, des institutions d'entraide ont été créées permettant de contenir l'évolution dans un cadre étudié. Nous avons notamment une Caisse d'entraide en faveur des agriculteurs bernois, institution destinée à venir en aide à de jeunes paysans ou fermiers désireux de s'établir, ou à secourir des agriculteurs âgés et dans le besoin. Je pense, par ailleurs, que nous devons toujours compter sur une évolution comportant des hauts et des bas. C'est le cas de nos jours de l'industrie suisse qui bénéficie de la haute conjoncture, alors que des milieux importants de la paysannerie, de l'artisanat et du commerce ne profitent que très peu ou pas du tout de la situation favorable actuelle, mais en subissent les fâcheux contre-coups.

A titre de complément, je tiens à relever d'autre part la lutte que nous devons mener afin d'enrayer l'effrètement des terres destinées à l'agriculture. Comme vous le savez, l'expansion sans cesse accrue de l'économie suisse en général ne manque pas de grignoter dans une proportion alarmante les terrains agricoles, incitant du même coup les paysans à abandonner la campagne. Au surplus, nous tenons à ajouter que les dispositions du droit foncier ne donnent pas entière satisfaction et qu'il serait très regrettable de devoir constater l'aggravation constante de la spéculation sur les terres. Proportionnellement à l'ensemble de la population suisse, les milieux paysans se sont très nettement amenuisés, ce qui devrait faire réfléchir tous ceux qui manifestent encore un intérêt quelconque pour l'agriculture. Si nous voulons conserver cette source d'alimentation qui nous est encore indispensable, nous devons tenir compte du renchérissement du prix des terres et, par conséquent, de la production, et payer un peu plus pour les produits agricoles.

Il faut penser également à ces dernières années, qui ont été marquées par des conditions atmosphériques des plus défavorables ainsi que par des épidémies, au gel tardif de cette année qui, en maints endroits, risque d'anéantir une fois de plus bien des espoirs. Aujourd'hui plus que jamais, où le pouvoir d'achat de la paysannerie vient de subir un nouveau coup du sort, alors que les taux d'intérêt manifestent de leur côté une tendance accentuée à la hausse, je tiens à rappeler que des milliers et des milliers de nos concitoyens ont besoin de l'aide de la communauté. Dans ce domaine, nous devons comprendre l'in-

térêt que les autorités du pays vouent aux milieux ruraux si durement éprouvés et qui ne peuvent pas être abandonnés à leur sort. Une compensation doit être créée, bien qu'en premier lieu on fasse toujours appel à l'esprit d'entraide, noble disposition qui tient un rôle si prépondérant dans votre organisation.

Aux termes de mes considérations succinctes, j'ai le grand honneur et la joie de vous apporter le message du Gouvernement bernois. Le choix de notre ville fédérale comme lieu de votre imposant Congrès annuel nous honore et nous savons apprécier ce geste à sa juste valeur. Nous vous souhaitons une journée de travail fécond. A votre organisation vont nos vœux les meilleurs de prospérité constante pour le bien de notre peuple et du pays.

Le président remercie le conseiller d'Etat Burri et, par lui, le Gouvernement cantonal bernois auquel il réitère ses sentiments de gratitude pour la sympathie témoignée au mouvement Raiffeisen en se faisant représenter à ses assises.

* * *

L'assistance se plaît enfin à entendre un ami intime et actif défenseur de la cause raiffeiseniste suisse, *M. le professeur Laur*. Les délégués romands ont la bonne fortune d'entendre la traduction simultanée de ce message.

C'est avec une joie non dissimulée que j'ai accepté l'aimable invitation qui m'associait à vos délibérations de ce jour.

A cette occasion, j'ai l'honneur de vous transmettre le salut cordial de l'Union suisse des Paysans et sa reconnaissance pour le volume des services rendus à la collectivité paysanne. Je vous salue tout spécialement en mon nom personnel, en tant qu'ami intime et partisan de votre noble cause.

Ce Congrès de Berne me rappelle le jour où je dus intervenir pour la première fois en public afin de défendre la question du crédit coopératif. Vers 1890, le conseiller d'Etat de Steiger prononçait un discours devant la Société économique du canton de Berne traitant du rôle des Caisses Raiffeisen. Les représentants des Caisses d'épargne d'alors qui assistaient à la séance ne manquèrent pas de combattre les idées du conseiller d'Etat de Steiger et proposèrent une résolution visant à rejeter le système du crédit coopératif.

En tant que coopérateur convaincu, je me permis alors de prendre la parole pour déclarer à l'assemblée que les idées de Raiffeisen appartenaient à l'avenir. J'ajoutai que le système du crédit coopératif était en marche et qu'il ne manquerait pas de prendre pied sur le territoire helvétique. L'assemblée commettrait une grave erreur en acceptant la résolution proposée ; aussi fut-elle refusée.

Depuis lors, les Caisses de crédit mutuel selon le système Raiffeisen se sont épanouies sur le plan national et notre Union est devenue l'une des institutions les plus importantes dans ce domaine. Dans le canton de Berne, le mouvement a conquis de nombreux adeptes, puisque le nombre

des Caisses réparties aujourd'hui en terre bernoise se chiffre à 142 sur les 1024 institutions que compte notre mouvement national.

Comment une telle évolution et un essor de cette envergure furent-ils possibles à côté des banques cantonales si puissantes ?

Le village, le contact personnel et constant de ses habitants entre eux, l'idéal chrétien qui les anime, n'ont pas manqué de préparer le sillon dans lequel devait germer la semence de façon si généreuse.

Au sein de notre organisation, la capacité et le dévouement des responsables ont toujours été déterminants quant aux suc-



Avec toute l'ardeur d'un tempérament juvénile, M. le professeur Laur convie les congressistes à rester fidèles aux principes raiffeisenistes

cès enregistrés par nos mutualités villageoises. Il est vrai que, dans ce domaine, l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel a toujours su confier la direction des Caisses à des hommes compétents.

Celui qui veut assumer dans notre mouvement une fonction quelconque, doit être un coopérateur convaincu. Il se doit d'être empreint de ce sentiment inné de l'amour du prochain. Il doit connaître les principes Raiffeisen, s'efforcer de les appliquer et de les faire respecter.

Raiffeisenistes ! Je souhaite qu'à l'avenir également vos Caisses locales et le mouvement tout entier soient dirigés par des hommes de votre valeur. De ce fait, toute difficulté sera aplanie et l'évolution de votre système coopératif ne pourra qu'être assurée à l'avenir également, pour le bien de la paysannerie, des populations rurales, en un mot, pour la prospérité heureuse de notre chère patrie.

Les réminiscences du professeur Laur et ses aimables propos sont accueillis par une salve d'applaudissements traduisant bien la place d'honneur que tous les raiffeisenistes conservent dans leur cœur au dynamique défenseur de la paysannerie suisse, et dont les 87 ans n'ont pas éteint l'enthousiasme juvénile.

* * *

Ayant ainsi prélué, l'assemblée passe aux actes conformément à la suite des objets à l'ordre du jour qui appelle tout d'abord la

Constitution du bureau de l'assemblée

Aux termes des statuts, la présidence échoit à *M. G. Eugster*, président de l'Union, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Edelmann, sous-directeur, et Froidevaux, du secrétariat de l'Union. Selon la tradition, les débats sont conduits en allemand et en français, MM. Séchaud et Froidevaux fonctionnant comme traducteurs. Les trois rapports des organes centraux seront présentés simultanément dans les deux langues.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. *M. Charles-Ami Golay*, président, Le Brassus (Vaud).
2. *M. Domenico Perucchi*, caissier, Novazzano (Tessin).
3. *M. Rodolphe Hottinger*, président, Davos (Grisons).
4. *M. Richard Wirz*, président, Wilderswil (Berne).

* * *

Rapport sur l'activité de l'Office de revision et sur la situation des Caisses affiliées

M. le directeur I. Egger, chef de l'Office fiduciaire et de revision, monte à la tribune pour la présentation de son rapport qui, comme les deux suivants, est transmis en français par lecture simultanée.

Perpétuant la tradition, l'imposante Landsgemeinde des raiffeisenistes suisses s'est réunie en assemblée générale annuelle pour prendre connaissance des résultats obtenus au cours d'une nouvelle année de travail en commun. Une fois de plus, le privilège nous échoit de pouvoir rapporter sur un exercice couronné de succès et sur les progrès enregistrés par notre mouvement coopératif dont les principes fondamentaux ont conservé toute leur actualité. Aussi est-ce animés d'une légitime satisfaction, voire même d'une fierté non dissimulée, que nous venons rendre compte de l'activité déployée au cours de l'année écoulée.

Avant d'aborder les commentaires touchant le domaine particulier des chiffres, nous ne saurions omettre de relever le fait que le 20 mars déjà, nous avons été, cette année, en mesure de présenter aux Conseils supérieurs de l'Union les résultats globaux de l'ensemble des Caisses affiliées. C'est dire qu'une fois encore les bouclements annuels de plus de 1000 institutions nous sont parvenus dans les délais. Cette heu-

reuse constatation mérite d'être signalée et nous tenons à exprimer ici notre reconnaissante gratitude et nos vives félicitations aux organes responsables des Caisses locales et tout spécialement à Messieurs les caissiers pour la promptitude et la précision exemplaires par lesquelles ils se sont distingués à nouveau.

Réparties dans six cantons différents, dix-sept Caisses Raiffeisen ont été fondées au cours du dernier exercice, portant à 1024 l'effectif de nos institutions d'utilité publique, toutes régies, selon le système Raiffeisen, par des principes et statuts identiques. Sans vouloir entrer dans les détails, nous tenons cependant à signaler le magnifique résultat obtenu dans ce secteur par les cantons du Tessin et de Berne qui ont enregistré respectivement 5 et 7 fondations en 1956. Sur le plan cantonal, Berne tient la tête du classement avec 138 Caisses. Nous nous réjouissons d'autant plus d'avoir été à même d'organiser notre traditionnel Congrès, pour la première fois cette année, dans la ville fédérale.

A fin 1956, ces 1024 Caisses comptaient 114 187 sociétaires, chiffre en augmentation de 3 147 sur l'année précédente. Pour suivre son rythme ascensionnel, le nombre des collaborateurs à l'œuvre commune s'élargit sans cesse par l'adhésion de sympathisants qui ont compris et confirmé par les faits que, sur le plan rural, l'importante question de l'épargne et du crédit pouvait être parfaitement réglée par le système Raiffeisen basé sur des principes de coopération et d'entraide. En opposition avec la tendance à la concentration qui se manifeste actuellement dans le secteur bancaire, la fondation de 17 nouvelles Caisses et le développement constant des institutions existantes représentent des facteurs dignes des plus vifs encouragements.

Le bilan global de toutes les Caisses affiliées s'élève à 1 494,5 millions, chiffre en augmentation de 108 millions sur l'exercice précédent. Compte tenu de l'élargissement des crédits consentis par la Caisse centrale et de la progression des fonds propres, l'accroissement des fonds confiés accuse quelque 82 millions de francs. Ces nouveaux dépôts du public proviennent des secteurs suivants :

62 millions de l'épargne et des livrets de dépôts,

7 millions des comptes courants et 13 millions des placements obligataires.

Même si l'augmentation totale affiche un léger recul comparativement à celle de 1955, l'élargissement signalé de ces différents compartiments ne nous fournit pas moins la confirmation évidente que nos mutualités d'épargne et de crédit continuent à jouir de la confiance entière de la population rurale et que le bel esprit d'économie qui a toujours caractérisé cette dernière ne s'est point atténué. Certes, il sied de relever dans ce domaine que l'activité intense du bâtiment d'une part, et l'accroissement de la mécanisation des exploitations agricoles autant qu'artisanales, d'autre part, facteurs auxquels vient s'ajouter le résultat à maints endroits déficitaire des récoltes de 1956, ont rendu impossible l'alimentation habituelle du capital épargne. Dans bien des cas, bon nombre de déposants n'ont pu se soustraire à l'obliga-

tion de retirer certaines économies. Finalement, l'offre alléchante découlant de diverses émissions d'emprunts à rendement supérieur ainsi que la hausse des taux afférents aux obligations n'ont pas manqué d'inciter occasionnellement certains milieux ruraux à s'intéresser à ces genres de placements. Ce fait explique également l'évolution enregistrée par le chapitre des obligations qui affiche une progression de 7 millions supérieure à celle de l'année précédente.

Les crédits de l'Union accusent un accroissement de 20,4 millions de francs, passant de 21,9 à 42,3 millions. Ce secteur du bilan ne fait qu'illustrer la constance des besoins de crédit et la tension accrue qui caractérise le marché de l'argent et des capitaux. Il traduit d'autre part le fait évident que la Caisse centrale tient compte, dans une large mesure, des prétentions légitimes des Caisses, lorsqu'il s'agit d'avances sur dépôts à terme, ou de mettre à leur disposition les fonds nécessaires au financement de petits prêts et crédits d'exploitation entrant dans leur cadre d'activité. Malgré l'accroissement de ce chapitre d'environ 100 %, nous sommes à même de prétendre que le bilan global des Caisses Raiffeisen suisses, qui ne révèle que 3 % de fonds provenant d'avances contractées, laisse une excellente impression dans le cadre du secteur bancaire suisse.

Au cours du dernier exercice, le compariment des prêts et crédits a connu une activité intense qui se traduit par l'élargissement suivant des différents chapitres de l'actif.

11 millions pour les crédits en compte courant,

7 millions pour les prêts à terme gagés,

10 millions pour les avances aux corporations de droit public,

82 millions pour les prêts hypothécaires.

Les prêts et crédits nouvellement consentis par nos institutions représentent la somme totale de 109 millions. Ce chiffre est supérieur au volume des nouveaux dépôts du public, ce qui explique l'augmentation des avances accordées par la Caisse centrale. Par ailleurs, l'ampleur des transactions opérées dans ce domaine n'a pas manqué d'avoir certaines répercussions sur la liquidité qui affiche une légère réduction. Les disponibilités en caisse et les avoirs à l'Union sont en régression de deux millions. Il n'en demeure pas moins vrai que, dans l'ensemble, la capacité de paiement de nos institutions est demeurée excellente.

Un rapide examen du compte de profits et pertes nous permet de constater la progression compréhensible des produits et des charges, conséquence directe de l'élargissement conséquent des actifs et passifs.

Une fois de plus, les charges totales qui englobent le salaire des caissiers, les frais généraux, les dépenses diverses de bureau et les impôts, ne correspondent qu'à 0,42 % de la somme des bilans. Au surplus, le compte d'exploitation ne contient pour ainsi dire que des amortissements sur mobilier ou sur immeubles appartenant en propre à certaines Caisses; il n'est nullement grevé de pertes sur débiteurs. Compte tenu d'un volume d'engagements

de près d'un milliard et demi, cette heureuse constatation ne peut que confirmer la valeur des actifs en présence.

Après déduction des charges et attribution aux parts sociales d'un intérêt fixé en règle générale à 5%, le bénéfice net s'élève à 4 835 000 francs. Conformément aux prescriptions statutaires, cet excédent d'exploitation a été versé entièrement aux réserves qui atteignent, de ce fait, 66,2 millions de francs.

Les réserves majorées du capital social se chiffrent, au 31 décembre 1956, à 78 millions et correspondent, comme ce fut déjà le cas en 1955, à 5,4 % des fonds confiés, respectivement à 5,8 %, en tenant compte, à raison de 50 francs par membre, de l'obligation éventuelle pour les sociétaires d'effectuer des versements supplémentaires illimités.

Dans cet ordre d'idées, nous nous plaisons à constater que, dans l'ensemble, la relation entre les fonds propres et les capitaux confiés est restée des plus satisfaisantes.

L'analyse sommaire du compte d'exploitation nous révèle également que le volume des contributions à la charge de nos institutions s'est accru de près de 300 000 fr. par rapport à l'exercice précédent. Ce secteur qui se chiffre à 1 357 000 francs démontre que, sur le plan fiscal, nos Caisses sont devenues de respectables contribuables. A l'époque actuelle, où il est tant question de l'imposition des sociétés coopératives, ceci même dans le cadre de la nouvelle réglementation projetée des finances fédérales, ce facteur mérite tout particulièrement d'être relevé. A l'appui des chiffres précités, nous nous estimons en droit de prétendre que, dans ce domaine, les Caisses Raiffeisen payent déjà leur tribut à la communauté. Elles doivent en revanche se défendre contre une augmentation de leurs charges fiscales étant donné qu'à l'encontre d'autres coopératives, elles offrent à leurs adhérents des avantages souvent plus sensibles, notamment par l'application aux créanciers comme aux débiteurs de conditions particulièrement favorables. La confirmation de leur prestation réside principalement dans l'imposition du fonds de réserves lui-même alimenté que par des bénéfices impossibles.

Notre commentaire succinct sur la situation des Caisses affiliées à fin 1956 illustre une fois de plus l'heureuse constatation que notre mouvement national vient de franchir une nouvelle étape couronnée de succès.

De son côté, l'Union suisse, en tant qu'organe de contrôle au sens de la loi et des statuts, est à même de déclarer que la constitution interne et la gérance des Caisses affiliées vont de pair avec l'heureuse évolution matérielle des bilans. Ces derniers sont intacts et les actifs de première qualité couvrent intégralement les avoirs des déposants. Consciente de la mission qui lui incombe, l'Office de revision veille à la justification constante de la confiance populaire témoignée aux Caisses.

Nous tenons à préciser par ailleurs que toutes nos coopératives ont subi, au cours de l'année écoulée, la revision annuelle de leur gestion. D'une façon générale, le résultat des expertises effectuées a été très

satisfaisant. Dans ce domaine, il importe à l'organe de contrôle de veiller à l'application intégrale des principes Raiffeisen. Le respect de ces sages dispositions fondamentales assure presque automatiquement une gérance bien ordonnée, exempte de risques importants, voire même de pertes, garantissant parallèlement la sauvegarde des droits et des intérêts des déposants comme ceux des sociétaires.

Ici ou là, nous avons été contraints de compléter nos rapports de revision par certaines remarques de caractère plutôt préventif.

La tension déjà signalée qui persiste à se manifester sur le marché de l'argent et des capitaux, d'une part, et l'activité accrue dans le secteur des crédits, d'autre part, incitent l'Office de revision à souligner pertinemment la nécessité de maintenir une saine liquidité. Une Caisse Raiffeisen ne peut se permettre de vivre au-dessus de ses moyens. Elle ne doit que satisfaire les prêts et crédits sollicités que sa liquidité lui permet d'accorder, tout en conservant une certaine réserve pour des retraits éventuels et pour ses besoins courants. Aujourd'hui plus que jamais, l'exigence d'amortissements appropriés mérite une attention soutenue.

A l'exception de la hausse intervenue dans le secteur des obligations, la politique du taux d'intérêt pratiquée par nos Caisses n'a subi pour ainsi dire aucune modification au cours de l'exercice écoulé. C'est principalement le cas des conditions appliquées à l'épargne ainsi qu'à celles touchant le chapitre des débiteurs. Lors de la réduction des taux débiteurs intervenue il y a dix ans, bon nombre de nos Caisses ont renoncé à abaisser proportionnellement les conditions accordées aux créanciers, ce qui explique l'avantage sensible offert par elles aux déposants. A fin 1956, le taux moyen consenti à l'épargne était quelque peu supérieur à 2 1/2 %.

Si les conditions d'intérêt appliquées aux débiteurs persistent à marquer une tendance toujours plus accentuée à la hausse et que celle-ci se justifie par l'évolution du marché de l'argent, plusieurs de nos Caisses auront le même problème à résoudre, mais en sens inverse. Elles se trouvent en l'occurrence dans une situation avantagée comparativement à celle d'autres instituts qui ont contracté, dans des proportions passablement importantes, des emprunts à long terme, ou à celle de certains établissements dont les bilans contiennent le 40 ou le 50 %, si ce n'est davantage, de capitaux à longue échéance, soumis à un taux d'intérêt relativement élevé. Dans ce domaine, le volume des obligations émises par nos Caisses ne représente que le 20 % de la somme du bilan global. En revanche, les dépôts d'épargne excèdent le 60 %.

Cette constatation ne saurait toutefois nous empêcher de relever le fait que les prélèvements massifs imposés par l'épargne collective représentent un handicap de plus en plus sérieux au développement de l'épargne individuelle. C'est le cas notamment de l'AVS, qui soutire en permanence dans tout le pays des sommes considérables sous forme de primes, et ceci jusque dans les villages de montagne les plus reculés. Dans cet ordre d'idées, il est

d'autant plus anormal de devoir constater que certaines organisations et institutions ne puissent pas, en période de raréfaction des disponibilités, participer à l'utilisation des énormes capitaux ainsi prélevés, alors que leur existence est étroitement liée à celle de la population rurale et qu'elles contribuent au surplus au développement de l'économie villageoise par l'octroi d'un crédit toujours plus nécessaire.

* * *

Il y a eu dix ans hier que le Congrès de Montreux ratifiait le projet relatif à la revision des statuts.

A côté de quelques améliorations d'ordre plutôt formel, la nouvelle constitution garantissait un renforcement des bases



Le conseiller d'Etat Dewet Burri apporte le salut du Gouvernement bernois

éprouvées à même d'assurer l'épanouissement parfait de l'œuvre en la préservant du même coup, à l'avenir encore, de toute déformation ou désagrégation.

Au cours de ces assises mémorables, le directeur Heuberger disait notamment :

« Emanation du véritable esprit de Raiffeisen, les nouveaux statuts permettront à nos Caisses de s'affirmer toujours mieux :

- comme une perle dans la couronne des institutions utilitaires du village,
- comme un flambeau de l'autonomie et du progrès de nos communes rurales,
- comme une forteresse économique et morale du pays tout entier. »

Au cours de ces dix dernières années, l'effectif des Caisses a passé de 838 à 1024, alors que la somme de leurs bilans progressait de 770 millions à près d'un milliard et demi. Ainsi déposée dans un sillon généreux, la semence n'a pas manqué de germer d'admirable façon.

Aussi ressentons-nous le besoin de remercier. Notre gratitude va à plus de dix mille coopérateurs actifs pour leur collaboration précieuse à la réalisation des objectifs fixés, pour leur contribution à l'épanouissement de l'œuvre entreprise en tant que membres des Comités de direction ou des Conseils de surveillance, ou en qualité de caissiers. Nous exprimons également nos sentiments de reconnaissance à Messieurs les membres des organes supérieurs de l'Union pour la conduite avisée du mou-

vement et la sauvegarde de ses intérêts. Enfin, un merci tout spécial au personnel de l'Union pour sa collaboration efficace et dévouée.

Le mouvement Raiffeisen suisse et avec lui l'Union centrale se réjouissent de la confiance qui leur est témoignée et s'efforceront, à l'avenir également, de pleinement la mériter.

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1956

M. le directeur P. Schwager prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport sur les comptes annuels de 1956.

Une fois de plus, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'exercice écoulé de notre Caisse centrale, soit pour l'année 1956. Dans l'histoire de l'Union, c'est devenu une heureuse tradition de pouvoir, chaque année, proclamer un brillant résultat. Cette fois encore, je suis à même de vous annoncer un résultat des plus satisfaisants. Pour l'année 1956, notre Caisse centrale a réalisé un bénéfice de 727 285 fr. 65 ct., sans le solde reporté, autrement dit 14 562 fr. 71 de plus qu'en 1955. Avec le solde reporté, cela représente donc un montant de 771 381 fr. 86 à la disposition de votre assemblée. L'an dernier, en pareille circonstance, le montant disponible s'élevait à 748 096 fr. 22.

Le rendement brut provenant des diverses fonctions de la Caisse centrale, en sa qualité de caisse de compensation financière, et des autres activités bancaires est supérieur de 147 266 fr. 14 à celui de 1955. Il atteint, au total, 2 057 152 fr. 56. Mais, parallèlement à ce surplus réjouissant de rendement, s'inscrivent aussi des frais généraux plus élevés. Ces derniers ont augmenté de pas moins de 152 941 fr. 64 et se montent à 1 508 737 fr. 27. En divisant ce chiffre par 300 jours de travail, cela donne une somme de frais généraux de 5000 francs par jour. Il s'agit-là d'un montant fort respectable. Mais pour pouvoir porter un jugement exact, il faut cependant tenir compte du niveau de la somme du bilan. En faisant cette comparaison, on arrive à un coefficient de frais généraux de 0,49 %. Ce taux est donc encore normal. Il se trouve, par exemple, être inférieur au taux moyen des frais généraux des banques cantonales. L'année dernière, notre moyenne avait atteint 0,45 %. Il y a donc une augmentation.

La somme du bilan s'est élevée à 270 millions 121 431 fr. 42, marquant ainsi une progression de 2 341 584 fr. 93. Comparée à celle de l'année précédente, cette augmentation reste modeste. En 1955, l'accroissement de la somme du bilan avait atteint 5,8 millions et en 1954 même 19,3 millions. Cette lente augmentation ne doit pas nous inquiéter car on ne peut pas s'attendre à ce que, chaque année, la même cadence accélérée se maintienne. Les causes de l'élargissement modeste du bilan proviennent de l'évolution des avoirs des Caisses affiliées. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Au chapitre des passifs, les engagements en banque à vue, les engagements en ban-

que à terme et les comptes de dépôts ne présentent que des changements de peu d'importance.

Les *avoirs des Caisses affiliées*, en revanche, ont diminué de 2 200 000 francs en chiffre rond. En 1955, cette position du bilan avait présenté une avance de 6 millions et en 1954, année de grosse pléthore de capitaux, de 14,8 millions. Dans la régression de 1956 se reflète distinctement le changement général intervenu.

Les *créanciers à terme*, les *dépôts d'épargne*, les *comptes de dépôts* et les *obligations*, donc les différentes formes de placement de la clientèle privée de la Caisse centrale, marquent un développement réjouissant. Ensemble, ces quatre positions accusent un gain de 3,2 millions contre 2 millions en 1955 et 1 1/2 % million en 1954.

Les *emprunts sur lettres de gage* se sont élargis de 1 million. Au cours du deuxième semestre, nous avons contracté de nouveaux emprunts de cette ampleur auprès de la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire. Pendant l'année courante, nous avons encore emprunté 2 nouveaux millions en raison de la forte augmentation des besoins des Caisses affiliées et pour éviter de forcer de manière trop sensible la réduction de notre portefeuille de fonds publics et titres. En principe, nous sommes toujours d'avis que notre Caisse centrale ne doit faire usage de cette source de capitaux que dans une limite restreinte. Il faut considérer tout d'abord que notre poste de créances hypothécaires, malgré son niveau respectable d'environ 95 millions, se trouverait être trop petit pour satisfaire les besoins en crédits hypothécaires d'une association de Caisses ayant une somme globale de bilan de 1 1/2 milliard. Et surtout, le taux d'intérêt appliqué à ces emprunts joue aussi un rôle important. Ces derniers temps, les emprunts sur lettres de gage étaient proportionnellement toujours assez coûteux. Une partie de ceux contractés en 1956 nous revient à 3,3 %, l'autre partie à 3,7 %. C'était pendant la période où les Caisses affiliées bonifiaient 3 et 3 1/4 % pour les placements en obligations et appliquaient 3 1/2 % aux prêts en 1^{er} rang, comme aussi, à bien des endroits, aux avances en second rang. Même si nous mettions ces capitaux provenant d'emprunts sur lettres de gage à la disposition des Caisses et au prix de revient, nous ne croyons guère qu'elles jugeraient le procédé intéressant et appréciable, cela d'autant moins que le débiteur est lié de ce fait pour quinze ans. Pour un taux d'intérêt élevé, on se trouve donc être engagé pour une durée passablement longue.

L'élargissement des *parts sociales* de 400 000 francs doit aussi être mentionné. L'augmentation de la participation au capital social de l'Union est en général toujours très apprécié des Caisses affiliées, ceci d'autant plus que la plupart des Caisses en détiennent moins que leur droit la somme de leur bilan. Cela provient du fait que les nouvelles attributions ne se font pas uniquement en tenant compte de la somme du bilan de chaque Caisse en particulier, mais aussi, selon les besoins, en nous basant sur l'évolution du bilan de la Caisse centrale. Si notre bilan augmente

dans de fortes proportions, l'attribution de nouvelles parts l'année suivante est proportionnellement plus forte. En revanche, si l'augmentation de notre bilan est modeste, nous en limitons le nombre. Etant donné que l'année dernière l'augmentation du bilan de la Caisse centrale n'a atteint que 2 1/2 millions seulement, les nouvelles attributions, cette année, ne seront pas nombreuses; je tenais à vous en aviser déjà maintenant.

Au chapitre des *actifs*, les moyens liquides, soit l'encaisse et les *avoirs en banque à vue* sont d'environ 500 000 francs inférieurs à ceux de l'année dernière. Notre situation de caisse, à la fin de l'année, ne présentait donc pas un changement bien important, mais cela n'a pas été possible sans quelques efforts, car, nous aussi, nous nous sommes ressentis du resserrement général qui s'est manifesté dans toute la Suisse sur le marché de l'argent et des capitaux.

Les *crédits aux Caisses affiliées* présentent, par contre, un changement important. Au début de l'année, ils étaient de 22,1 millions de francs pour atteindre 42,3 millions à fin décembre. Cette augmentation représente une somme respectable de 20 millions. Les besoins des Caisses ont été particulièrement élevés au cours des mois de novembre et décembre. Aussi bien l'augmentation annuelle que le solde des crédits à la fin de l'année sont des chiffres records. Jusqu'à maintenant, l'augmentation de 11,6 millions de l'année 1947 et le montant de 32 325 000 francs de la dette au 30 juin 1948 représentaient le point culminant. Jusqu'à fin février 1956, l'évolution générale avait été presque normale. Avec le mois de mars, le revirement s'est fait sentir plus fortement qu'au cours des années précédentes. De fin février jusqu'à fin décembre 1956, les prélèvements des Caisses ont dépassé les versements de pas moins de 37,5 millions. Pour toute l'année, l'excédent des prélèvements atteint net 22 1/2 millions. Grâce aux principes appliqués pendant toutes ces années précédentes concernant le maintien d'une forte liquidité, il nous a été possible de faire face, sans la moindre difficulté, à tous les retraits de dépôts et aux demandes d'avances sur placements à terme. En revanche, les demandes de crédits en blanc qui nous ont été adressées par les Caisses affiliées, et ceci dans de plus fortes proportions, ont dû être réduites dans une saine limite. Les Caisses avaient été avisées à temps, par circulaires, des changements intervenus dans la situation du marché de l'argent. Je vous rappelle celles des 30 juin 1956 et 2 janvier 1957 qui gardent toute leur valeur. La majorité des Caisses ont tenu compte de ces directives et recommandations. Je les remercie de leur compréhension. Quelques Caisses ont cependant cru que les crédits de l'Union pouvaient être accordés sans restriction. Pour ces Caisses-là, une politique inflexible de restriction était de toute nécessité, ce qui n'a pas manqué de leur causer souvent une déception. Mais nous ne pouvions pas agir autrement si nous voulions maintenir une saine situation du bilan de chaque Caisse affiliée et de la Caisse centrale. Cette inflexibilité était en somme aussi une mesure de justice envers les Caisses qui avaient adapté l'oc-

trois des crédits à l'importance des capitaux disponibles et ceci tout en renonçant au bon rendement qu'auraient représenté les prêts laissés de côté. Nous comprenons très bien et le savons aussi par nos propres expériences qu'il n'est pas agréable et pas facile de devoir refuser, faute de capitaux liquides, une demande de prêt présentée par un client méritant confiance. Mais je puis vous assurer qu'on a de plus en plus pour principe aussi auprès de tous les établissements bancaires suisses de ne pas prêter plus qu'il n'y a dans la Caisse. Ceux qui ne se sont jamais départis de ce principe ont la tâche facile aujourd'hui. Accorder des prêts sur des promesses de dépôts est aujourd'hui encore plus dangereux qu'auparavant comme nous le rappelle sagement le dicton : Un tien vaut mieux que deux tu l'auras.

L'inventaire du portefeuille de 8 millions en chiffre rond se compose assez exactement pour la moitié de descriptions de la Confédération. Ces papiers ne rapportent qu'un intérêt assez modeste, mais ils nous rendent toujours des services appréciables lorsqu'il s'agit de couvrir subitement un gros besoin de fonds passager.

Les *comptes courants débiteurs gagés* ont fléchi de 1,3 million. Cela provient en grande partie de la diminution des crédits de construction. Déjà avant de recommander aux Caisses affiliées d'appliquer une politique de restrictions dans l'octroi des prêts et crédits, la Caisse centrale avait, pour ce qui la concerne, réduit très fortement les crédits de construction. Cette retenue ressortira encore plus fortement dans le prochain bilan.

Les *hypothèques* ont progressé de deux millions 670 000 francs. Comparativement aux autres années, cette avance est très faible. Au cours de ces 15 dernières années, nous n'avons enregistré que 4 fois des augmentations aussi minimes ou plus faibles encore. Cela provient également de la retenue appliquée par la Caisse centrale dans l'octroi direct de nouveaux prêts hypothécaires. Si, malgré cela, une augmentation est à constater, c'est par le fait que, pour une partie des prêts accordés en 1955, le versement des fonds ne s'est effectué qu'en 1956. D'autre part, pour décharger certaines Caisses affiliées, nous leur avons repris des hypothèques pour un montant assez élevé.

Le *portefeuille des fonds publics et titres* présente un changement important. Par rapport à l'année dernière, il a fléchi de pas moins de 21 millions. C'est la répercussion des gros besoins de fonds des Caisses financées avec le produit des titres réalisés. Une fois de plus, il a été démontré toute l'importance que jouent particulièrement dans notre structure financière les papiers à court terme. Pendant des années, nous avons donné la préférence à ces papiers lors même qu'il fallait renoncer à un meilleur rendement. Cette ligne de conduite s'est avérée être la meilleure au cours de l'année dernière, puisqu'à certaines périodes on ne trouvait aucun acheteur pour des titres de moyenne et longue durée. Les expériences faites nous engagent à la suivre à l'avenir encore.

En ce qui concerne le marché de l'argent et des capitaux, un regard rétrospectif sur l'année 1956 nous incite à signaler qu'elle

fut plutôt mouvementée. Plus vite qu'on ne le pensait, nous avons passé d'une période de pléthore de capitaux à une période de pénurie. Pour beaucoup, ce changement aura été une surprise. Tout naturellement, la question se pose de savoir quelle sera l'évolution future. Bien que des prévisions sûres soient toujours difficiles à émettre, il faut reconnaître aujourd'hui que l'évolution n'est pas encore terminée. La raréfaction de l'argent est aujourd'hui plus que seulement saisonnière. On ne peut guère s'attendre à ce que la situation change déjà au cours d'une année. Jusqu'à ce jour, la pénurie de capitaux n'a eu, en somme, une influence que sur le taux des obligations et sur celui des prêts aux communes. La répercussion sur les autres taux débiteurs, en particulier sur le taux des prêts hypothécaires, va suivre. Le moment de cette augmentation dépend à mon avis de l'évolution du taux de l'épargne. Par la majoration du taux des obligations, l'attrait pour les dépôts en épargne diminue toujours plus et le transfert en obligations devient toujours plus intéressant. De ce fait, les fonds d'exploitation des instituts bancaires renchérissent très vite. Tôt ou tard, la nécessité se fera sentir auprès de plusieurs d'entre eux, en vue de ralentir ce transfert, d'augmenter le taux de l'épargne ce qui, malheureusement, entraîne aussi une augmentation du taux des prêts hypothécaires. Pour les débiteurs, ce pronostic n'est pas très réjouissant ; ce serait toutefois manquer de clairvoyance que de fermer les yeux devant la réalité.

Souvent on entend dire que l'évolution en cours touche à sa fin. Personne mieux que vous n'est en mesure de juger et d'étudier la situation dans tous ses détails. Dans plusieurs de vos villages de petite ou moyenne importance, vous constatez chaque jour que, pour des motifs divers, beaucoup d'argent est nécessaire. La situation en Suisse, dans son ensemble, n'est rien d'autre que la somme de beaucoup de cas particuliers. A mon point de vue, on manifeste presque partout un esprit d'entreprise, un désir de construire et d'acheter qui dépassent toutes les mesures précédentes. A cela, il faut ajouter les tâches importantes des cantons et des communes par suite de l'augmentation de la population et du trafic en général. Si, pour trois emprunteurs, on ne trouve qu'un seul épargnant, il va de soi que la situation normale se trouve être compromise, même sans tenir compte qu'il a toujours été plus difficile d'épargner que de dépenser.

Pour terminer, je désire soulever encore brièvement un point, à savoir celui qui a trait à la possibilité de recevoir des capitaux du *Fonds de l'AVS*. Plusieurs Caisses nous ont déjà demandé pourquoi l'Union ne leur procurait pas de l'argent-*AVS* à bon marché. Au cours de l'année, cette question a été examinée minutieusement par les organes directeurs de l'Union, mais le résultat a été négatif. Le conseil d'administration du Fonds de l'AVS se base sur une décision prise antérieurement et de laquelle il ressort que des prêts ne peuvent pas être accordés à des établissements qui ne sont ni banques cantonales ni centrales de lettres de gage. Nous avons toute compréhension pour les organes du Fonds de l'AVS, en ce qui concerne leur responsabi-

lité pour le placement sûr des capitaux. Toutefois, la ligne de conduite actuelle est un peu trop liée à la garantie d'Etat. Ce serait vraiment de mauvaise augure pour notre pays de ne vouloir considérer, comme débiteurs sûrs, que la Confédération, les cantons, les communes, les banques cantonales, les Centrales de lettre de gage et les forces motrices. Je suis donc d'avis



Une gerbe de fleurs traduit l'honneur que M. le conseiller fédéral P. Chaudet a fait aux délégués raiffeisenistes

qu'un changement est nécessaire et qu'il est possible sans risques. En attendant, nous voulons malgré tout continuer notre activité sans nous lasser, même sans l'argent de l'AVS. Depuis plus de 50 ans, notre principe a toujours été le suivant : « Aide-toi toi-même et le Ciel t'aidera. » Fidèles à cette devise, nous voulons marcher courageusement vers l'avenir.

Rapport du Conseil de surveillance pour l'année 1956

Le rapport de l'organe de contrôle de l'Union est présenté par son président, M. Alban Muller, qui monte à la tribune. Le voici « in extenso » :

L'évolution constante de la haute conjoncture en Suisse n'a pas manqué d'avoir des répercussions heureuses sur les résultats de l'activité raiffeiseniste. Cette affirmation ressort des chiffres obtenus par les Caisses en particulier, alors que le bilan de la Caisse centrale dénote une évolution plutôt ralentie.

En collaboration avec la S. A. fiduciaire et de revision REVISA, le Conseil de surveillance a procédé à un examen approfondi du bilan de la Caisse centrale et du compte de profits et pertes relatifs à l'exercice 1956. Conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, chacun des organes précités a soumis son propre rapport aux organes supérieurs de l'Union.

Au nom du Conseil de surveillance, je suis à même de confirmer les chiffres du bilan au 31 décembre 1956, ainsi que les divers éléments du compte de profits et

pertes s'y rattachant, lesquels concordent parfaitement avec les données figurant dans les livres respectifs. Par ailleurs, nos constatations ne font que confirmer l'exactitude des différentes écritures appuyées par des justificatifs qui nous ont été présentés au complet. D'autre part, nous avons reçu de la direction tous les renseignements utiles à l'accomplissement intégral de notre mission. La comptabilité est parfaitement en ordre. Les actifs et passifs existent réellement, tels qu'ils figurent sur les extraits qui vous ont été présentés.

Au bilan, nous n'avons relevé aucune enjolivure ou revalorisation quelconque. Les chiffres traduisent la situation exacte du mouvement. En dépit du caractère de routine que peut revêtir à la longue la mission qui nous est confiée, ce travail de contrôle s'effectue chaque année en détail, conscients que nous sommes de la responsabilité qui nous incombe.

En augmentation de 2,34 millions, la somme du bilan s'élève à 270,1 millions. La progression est modeste, tout particulièrement si on la compare à celle affichée par les autres banques. Ce fait illustre une fois de plus la différence de nature de la Caisse centrale avec d'autres instituts bancaires. L'augmentation des bilans due à la conjoncture se révèle surtout et dans une large mesure dans les Caisses locales. Chez ces dernières en effet, il n'est pas rare de constater des progressions de 8 à 9 %. Toutefois, nos institutions utilisent leurs disponibilités au profit de leur circonscription. Certes, comme c'est le cas d'ailleurs pour tout le secteur bancaire en général, elles devraient pouvoir disposer de capitaux plus importants. Dans ces conditions, il est naturel qu'on fasse appel dans une plus large mesure à la Caisse centrale, mais il est encore plus compréhensible que cette dernière applique ici une politique restrictive. Sa mission primordiale consiste à assurer la *liquidité* des Caisses affiliées, ensuite à accorder des avances sur leurs dépôts à terme et à leur permettre de satisfaire les demandes de petits crédits.

Dans les *actifs*, les placements hypothécaires progressent de 2,67 millions pour atteindre 95,19 millions. Les garanties sont toutes de première qualité.

En revanche, le portefeuille des *fonds publics* accuse une régression sensible le ramenant de 106 à 85,7 millions de francs. C'est la première fois qu'on enregistre une diminution de cette importance. On peut alors se demander ce qu'il est advenu de ces capitaux. La réponse est simple, la réduction de 20,9 millions affichée par le portefeuille des titres correspond à l'augmentation de 20,18 millions des crédits accordés aux Caisses. Les transactions opérées ont été grandement facilitées par la répartition judicieuse des échéances. Aussi ressentons-nous le besoin de relever tout le mérite qui revient aux responsables ayant su prévoir une telle éventualité. Par la même occasion, je ne saurais omettre de signaler l'importance que revêtent les prescriptions stipulant que les Caisses affiliées n'ont pas le droit de détenir des titres, ce qui les a mis à l'abri, ces dernières années, des gros risques de pertes inhérents à ce secteur.

Au *passif* du bilan, les avoirs des Caisses affiliées représentent, avec 209,38 mil-

lions de francs, le poste principal. Ce compartiment marque un recul de 2,2 millions par rapport à l'année précédente, ce qui n'est que la conséquence directe de la situation actuelle. La relation entre les disponibilités à vue et les avoirs à terme s'est sensiblement modifiée. Les avoirs à vue se sont amoindris de 7,8 millions, tandis que les placements à terme accusent un élargissement de 5,6 millions.

Les économies de nos raiffeisenistes sont mises à la disposition des Caisses locales. Dans le rayon de la commune, ces disponibilités sont très recherchées. Les instituts affiliés, comme la Caisse centrale, sont intéressés à l'esprit d'épargne de la population, vertu qu'il sied de mettre en valeur avec toute l'attention qu'elle mérite. L'économie rationnelle est le remède efficace à même de neutraliser la démonétisation. Un économiste du siècle dernier disait : « L'économie peut être appelée la mère de la sagesse, la sœur de la modestie et de la liberté. Elle personnifie l'esprit d'entraide dans l'une de ses meilleures formes. »

Cette année à nouveau, la *liquidité* est satisfaisante. La capacité de paiement correspond largement aux prescriptions légales en la matière. La saine politique appliquée dans ce domaine se doit d'être soutenue, à l'avenir encore.

Le compte de profits et pertes fait ressortir une augmentation des frais généraux de 10 %. Ils passent en effet de 1,37 à 1,5 million. De ce compartiment, le 58 % représente, entre autres, les salaires du personnel de la Caisse centrale et de l'Office de revision. A l'instar du poste « Immeubles » qui faisait ressortir en 1955 des charges plus conséquentes, le compte de la Caisse de pension accuse cette année un élargissement dû à la réadaptation que les temps actuels nécessitaient. Le bénéfice net, en augmentation de 23 00 francs, se chiffre à 771 381 fr. 86.

En résumé, je puis déclarer au nom du Conseil de surveillance que notre examen des principaux éléments de base du compte de profits et pertes nous a donné entière satisfaction. Les fonds confiés sont administrés et placés de manière scrupuleuse et consciencieuse.

Je remercie le président et les membres du Conseil d'administration de l'immense travail accompli avec zèle dans le seul intérêt de notre institution. Ma reconnaissance toute spéciale va à M. Schwager, directeur de la Caisse centrale. Dans les temps actuels de tension continue sur le marché de l'argent, il n'est certes pas facile de tracer une ligne de conduite qui convienne à tout le monde. Il est d'autant plus louable d'avoir su tirer le meilleur parti d'une situation pourtant complexe. J'adresse également un message de gratitude à tous les collaborateurs de la direction.

Je remercie enfin le personnel de l'Office de revision et plus particulièrement son directeur, M. Egger, pour la conduite avisée de cet important département. Le respect d'un ordre strict dans notre grande famille Raiffeisen nécessite un effort soutenu ainsi qu'une surveillance attentive. L'accomplissement intégral du programme de revision représente une performance digne d'être signalée et je tiens à exprimer

aux reviseurs de l'Union mes sentiments de vive reconnaissance.

En conclusion, nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan présenté au 31 décembre 1956 ainsi que le compte de profits et pertes de 1956 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables.
2. Le bénéfice de 771 381 fr. 86 est à répartir comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'administration :
 - a) paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales Fr. 372 000.—
 - b) versement au fonds de réserve Fr. 350 000.—
 - c) report à compte nouveau Fr. 49 381.86
3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

* * *

Le rapport d'un organe de surveillance revêt en premier lieu un caractère économique. Toutefois, certaines valeurs éthiques se doivent pourtant d'être mises en évidence, si nous voulons assurer la diffusion constante de l'idéal et de la pensée de Raiffeisen ou du curé Traber. Dans ce domaine, il appartient à chacun d'associer son destin à celui de la communauté publique. Par ailleurs, il est certain que l'esprit chrétien qui anime les sociétaires ne peut que renforcer de manière décisive les rapports qu'ils entretiennent avec leur Caisse Raiffeisen, puisqu'en définitive, l'avenir de la coopérative dépend essentiellement du caractère des hommes qui en sont responsables. Ce n'est que par leur collaboration active que chaque Caisse locale peut s'affirmer d'année en année.

En votre qualité de caissiers ou de membres des Comités de direction ou des Conseils de surveillance, vous assumez non seulement la conduite des affaires, mais aussi la responsabilité. Nous pouvons œuvrer en profondeur, ce qui ne signifie rien d'autre que de se vouer entièrement et dans tous les domaines au développement de la Caisse. La mission du raiffeiseniste n'implique pas l'obligation de prendre les charges de son prochain, mais bien de l'aider à les porter, de soutenir celui qui est opprimé afin qu'il reste un homme libre. Ces aspirations à la réalisation de ce noble idéal ont permis à l'œuvre Raiffeisen d'être considérée comme l'une des plus importantes institutions sociales qui répandent aujourd'hui leurs bienfaits dans le monde entier, partout où se fait sentir le besoin d'autonomie de l'homme aspirant à la liberté.

De nos jours comme à l'époque, les principes fondamentaux régissant chaque action raiffeiseniste reposent sur la volonté de servir issue d'une décision personnelle librement consentie, dans un esprit que la crainte des propres responsabilités ne peut aliéner. Ce sentiment naît partout de la participation à la vie commune de chaque être humain qui s'efforce de réaliser la

compréhension mutuelle et qui porte en lui-même le germe de la coopération, de celui qui se refuse à toute action visant à s'immiscer dans les affaires d'autrui pour les critiquer, ennemi de tout esprit de jalousie et de méchanceté.

Les organes responsables doivent demeurer pleinement conscients que leur activité ne doit pas se limiter uniquement à la participation aux séances de comités. La Caisse Raiffeisen a besoin de l'homme tout entier. Les dirigeants doivent en tout temps intervenir en faveur de la Caisse en s'efforçant de tout cœur à contribuer à l'essor économique de l'institution qui leur est confiée. Ils se doivent, dans cet ordre d'idées, de montrer l'exemple et de ne traiter toutes leurs affaires financières personnelles uniquement qu'avec leur propre établissement local. Cette obligation morale semble bien découler de la logique même.

Dans le domaine du recrutement des capitaux, les autorités locales représentent sans contredit le baromètre des apports. La considération des sociétaires leur a valu de se voir confier les destinées de l'institution. Militants, ils scellent la pierre angulaire des principes sur laquelle s'élève tout l'édifice. De leur esprit de coopération constructive dépend essentiellement la collaboration efficace d'autres adeptes. Dans la négative, l'avenir de la coopérative devient problématique, chacun voulant suivre sa propre route. Certes, personne n'est obligé de coopérer avec la Caisse. Dans ce domaine également, la meilleure prestation est toujours déterminante. A l'exemple du cordonnier qui assume lui-même la réparation de ses propres chaussures, sans confier ce travail à la concurrence, chaque dirigeant doit avoir à cœur de traiter ses affaires avec sa Caisse. Cette coopération intégrale et personnelle ne saurait faire l'objet d'aucun compromis. C'est précisément ce que je conçois sous la dénomination de l'homme complet. A l'époque déjà, le vieux penseur Sénèque disait : « Crois-moi, mon ami, c'est une grande chose que d'être un homme complet. » En 1787, Goethe écrivait à Mme de Stein : « Heureux les hommes qui ne sont que des hommes, car ils le sont en entier, même les plus modestes. »

Cette façon d'être un raiffeiseniste complet, dans toute l'acception du terme, est réjouissante et procure un sentiment de satisfaction intense. Le salaire d'une action loyale réside dans le fait même d'avoir agi loyalement.

Ici à Berne, où jadis le conseiller d'Etat et conseiller national Edmond de Steiger fut l'un des premiers animés du désir de diffuser en Suisse le noble esprit de Raiffeisen, mais ne put malheureusement réaliser son projet, nous voulons insuffler à nos cœurs ces forces vivifiantes de l'entraide. Edmond de Steiger associait en lui le brûlant patriote au politicien défenseur des idées sociales. Ces deux idéaux, Patrie et Travail, doivent sans cesse éclairer nos esprits. De la ville fédérale, capitale d'un Etat qui jouxte aux frontières de onze cantons, il est de notre mission aujourd'hui, de prendre conscience de notre devoir envers le pays et le peuple, envers notre libre patrie. Cependant, la liberté n'est pas un cadeau. Elle ne peut être acquise et main-

tenue que par le dynamisme intégral de la vie. La synthèse parfaite et l'harmonie, telles que nous nous les représentons symbolisées par l'image chrétienne du monde, ne seront jamais que partiellement réalisées. Elles demeurent un devoir perpétuel dans l'évolution permanente. Celui qui veut la liberté doit payer de sa personne dans le champ d'action des forces qui s'affrontent. Uhland disait déjà : « Le service de la liberté est un service pénible. » En tant que vrais Raiffeisenistes, nous voulons lui consacrer le meilleur de nous-mêmes, confirmant à notre tour ce que le poète hongrois Pétöfi déclarait 100 ans auparavant :

« J'estime l'amitié,
L'amour m'est cher ;
Pourtant je suis prêt à sacrifier
Les deux pour la liberté. »

Raiffeisenistes ! Nous voulons nous consacrer entièrement et toujours à la sauvegarde de la liberté. Sans elle, pas d'action mutualiste possible ! Aussi, nous faisons le serment de nous imprégner de l'idée fondamentale de la défense du patrimoine commun. C'est cela, et cela seulement, que nous voulons remporter de la ville fédérale. Alors, nous serons de parfaits raiffeisenistes.

* * *

Approbation des comptes annuels

L'assemblée accepte sans discussion les différents rapports des organes de la direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1956 et du compte de profits et pertes et la répartition du bénéfice telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

Revision

de l'article 16 des statuts de l'Union

Le président présente la question en ces termes :

Ensuite du décès de M. Adrien Puippe, un siège est devenu vacant au sein du Conseil d'administration.

Le Valais romand a manifesté le désir de conserver sa représentation dans les organes de l'Union. Parallèlement, la Fédération du Haut-Valais nous a transmis une demande visant également à l'obtention d'un siège dans les Conseils de l'Union.

Après avoir étudié la situation, le Conseil d'administration a dû reconnaître le bien-fondé des deux requêtes présentées. Les Fédérations valaisannes comptent 61,

respectivement 63 Caisses et la somme de leurs bilans est à peu près pareille. Le Haut-Valais n'est plus représenté au sein des Conseils de l'Union depuis le décès, en 1940, du chanoine Werlen. Par ailleurs, le fait de ne pas réélire un Bas-Valaisan aurait pour conséquence de réduire d'une unité la délégation romande, ce que nous ne pouvons concevoir.

Après avoir longuement délibéré, le Conseil d'administration s'est rallié au projet visant à suggérer à l'assemblée la revision de l'article 16 des statuts pour



Les délégués romands sont tout oreilles

créer la possibilité d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'administration, cela afin d'assurer une voix aux Fédérations importantes ou à chaque canton, respectivement à chaque contrée du pays disposant d'un important réseau de Caisses.

Dans cet ordre d'idées, nous vous proposons de compléter l'article 16 par les mots « au minimum ».

Le nouveau texte aura donc la teneur suivante : « Il (le Conseil d'administration) est composé de 11 membres au minimum. »

Ayant ratifié ce projet à l'unanimité, les organes de l'Union vous recommandent son acceptation.

Par un vote unanime et sans discussion, l'assemblée ratifie la revision proposée de l'article 16 des statuts. Cette approbation permet aux Conseils de l'Union de faire les propositions suivantes concernant les

Elections complémentaires au sein des organes de l'Union

Les Conseils de l'Union propose la nomination de deux membres au Conseil d'administration. Ils sont toutefois d'avis que la nomination simultanée de deux Valaisans au sein de ce Conseil ne serait pas rationnelle. Ils proposent en conséquence à l'assemblée :

1. De nommer au Conseil d'administration le représentant des Caisses genevoises, M. Ramu, jusqu'ici en fonction au Conseil de surveillance.
2. D'élire également au sein du Conseil d'administration M. le directeur Blötzer, candidat du Haut-Valais. M. Blötzer s'est attiré les mérites incontestés du mouvement Raiffeisen par son activité dévouée au profit des Caisses de la Fédération du Haut-Valais, qu'il préside avec distinction depuis 16 ans.
3. De confier à M. le conseiller national René Jacquod, de Bramois, le siège devenu vacant au Conseil de surveillance, ceci à la suite de la proposition unanime présentée par l'assemblée annuelle des délégués de la Fédération du Bas-Valais. Coopérateur actif et dévoué, M. Jacquod œuvre depuis bientôt 30 ans au service des Caisses du Bas-Valais, dont il est en outre président du Conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen de Bramois.

Aucune autre proposition n'étant faite, les trois candidats proposés sont élus à l'unanimité. Le président les félicite chaleureusement, en faisant le vœu que l'Union pourra profiter de longues années durant de leur collaboration.

* * *

Le dernier objet à l'ordre du jour prévoit une *discussion générale*. Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt la 54^e assemblée générale, qui s'est déroulée imposante et digne comme ses devancières, par le merci aux hôtes d'honneur, aux invités et aux congressistes, comme aux rapporteurs et aux organisateurs de cette journée. Il conclut par cette consigne :

« Raiffeisenistes !

» Conscients de notre mission au service d'une noble cause, confiants en Dieu et en nos propres forces, nous allons retourner dans nos foyers, l'âme revivifiée aux sources du plus pur mutualisme. »

Et, debout, l'assistance scande avec ferveur le *Cantique suisse* :

*Sur nos monts quand le soleil,
Annonce un brillant réveil...*

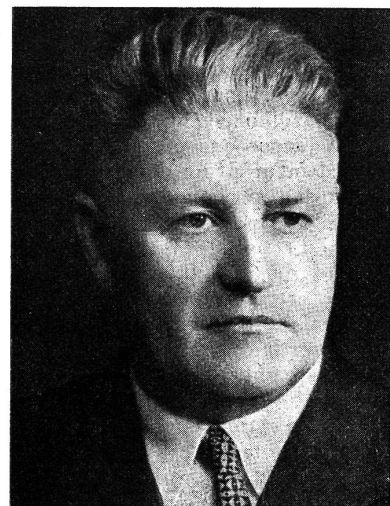
Et le voile descend sur le 54^e Congrès Raiffeisen suisse. Mais qu'il fut beau le spectacle qu'offre une assemblée générale réunissant les délégués de toutes les Caisses affiliées du pays. Là se coudoient des représentants des différents états et professions, des hommes d'opinions politiques opposées, des croyants de nos deux confessions nationales, tous profondément pénétrés de la même admiration et d'un égal enthousiasme pour l'œuvre du père Raiffeisen et de son émule chez nous, le curé Traber. Tous ont promis solennellement de conserver les bénéfices acquis en tendant toujours plus les ressorts de leurs intelligences, de leurs cœurs. Dans un acte de foi d'hommes libres, ils ont résolu de s'attacher toujours plus pleinement à l'idéal commun pour mériter la chère liberté que la Providence leur a léguée.



Les nouveaux membres des Conseils de l'Union

◀ *M. le conseiller national René Jacquod*, membre du Conseil de surveillance de l'Union. Le nouvel élu est président du Conseil de surveillance de la Caisse de Bramois (Valais) et secrétaire, depuis 1931, du comité de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand.

M. le directeur Jean Blötzer, ingénieur agronome, membre du Conseil d'administration de l'Union. Le nouveau collaborateur est directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Viège et préside, depuis seize ans, aux destinées de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Haut-Valais. ▶



Propos du vieux moraliste

Le huitième jour et la Bible

Aux premières pages de la Bible, Moïse raconte que Dieu a créé le monde en six jours, puis imposé aux hommes le septième comme jour de repos et de culte religieux en son honneur. Depuis que la science et la technique ont commencé à développer l'œuvre créatrice, il semble que l'on peut parler d'un 8^e jour, celui de l'homme. Celui-ci, en effet, est allé si loin dans les découvertes scientifiques et le perfectionnement des techniques qu'il n'est que trop porté à regarder et à traiter la création comme s'il en était l'auteur et le maître. Ce n'est, toutefois, pas aujourd'hui que l'homme a commencé à jouer au plus malin et à faire le dieu. Il n'a pas attendu pour cela l'arrivée des techniques. Les maîtres de chantiers des Pyramides et des jardins suspendus de Babylone apprendraient peut-être certaines choses aux architectes du XX^e siècle.

La volonté de puissance des hommes qui veulent se passer de Dieu et organiser le monde sans Lui n'est pas un phénomène nouveau. Cela a commencé à la Tour de Babel, et cela a mal tourné. L'homme d'aujourd'hui ne fait que continuer le péché de l'homme des origines : ni Dieu ni maître. Cet état de révolte est inscrit au fond du cœur de la race humaine, depuis la fameuse apostrophe du Tentateur au Paradis terrestre : « Désobéissez !... Agissez en maîtres sur la terre !... Vous serez comme des dieux !... »

C'est un fait que, de nos jours, la science et la technique progressent à pas de géant et ont encore survolté cette volonté de domination chez l'homme moderne, qui a l'impression que rien ne pourra lui résister à l'avenir. Il semble ne pas vouloir réfléchir sur ses limites, grisé qu'il est par la connaissance et l'utilisation des secrets qu'il arrache à la nature. Ce qui lui manque, nous l'avons signalé déjà, c'est un « supplément d'âme ». Nous entendons par là qu'à notre époque où les distances étant devenues inexistantes

pour l'avion, la TSF, la TV, le radar, les engins téléguidés, l'humanité devrait en être arrivée, sinon à la suppression des frontières, du moins à une fraternité universelle, si l'âme avait marché à la même cadence que le développement des techniques. Car un progrès matériel qui ne s'accompagne pas d'un progrès spirituel qui lui donne un sens, une âme, n'est pas à souhaiter, parce que c'est alors l'égoïsme qui prend le dessus, c'est l'exploitation des autres, le règne du plus fort.

Quand on entend parler des tristes résultats des explosions atomiques, on ne peut que difficilement s'empêcher de songer à l'histoire de l'apprenti-sorcier qu'a racontée Goethe, le célèbre écrivain allemand. Ce garçon avait réussi à dérober à son maître le secret de la mise en marche d'une machine infernale. Mais une fois le mécanisme déclenché, il ne parvenait plus à l'arrêter, et la terrible machine, comme un robot aveugle, accumulait destructions sur destructions... C'est aussi l'histoire de Frankenstein, le robot du cinéma américain. Il était si perfectionné qu'un beau jour il étrangla son inventeur.

Et voilà, nous semble-t-il, quelques-unes des interventions du diable dans le progrès moderne. Où donc le malin n'intervient-il pas ?... Cela autorise-t-il à ne voir que le revers de la médaille, et à s'insurger contre tout progrès scientifique ? Le prétendre ne serait pas chrétien, pas même humain... Dans le monde des savants et des techniciens, comme dans le monde des simples profanes, il y a des croyants et des athées, des pécheurs et des saints. Aussi un problème reste-t-il toujours posé et discuté : y a-t-il opposition radicale entre la mentalité technico-scientifique et la foi religieuse ?... C'est un fait qu'on trouve chez certains scientifiques une volonté satanique de dominer la nature, d'attendre le salut du monde du développement de leurs techniques, et de ne

pas comprendre la religion, quand elle leur parle du salut déjà réalisé par le Christ il y a 2000 ans. Faut-il donc condamner les hommes de la science et de la technique, que le constant maniement de la matière détourne de la foi, en leur faisant perdre le sens de Dieu et du monde spirituel ? La réponse négative à cette question ne saurait faire de doute... Est-ce que, par hasard, Dieu serait jaloux des découvertes des hommes, de la vapeur, du pétrole, de l'électricité et de la force atomique ? N'est-il pas dit au début du Saint Livre que Dieu fit l'homme roi de la création, chargé d'appeler toutes choses par leur nom, ce qui voulait dire capable de les connaître à fond et d'agir sur elles ? Et le Créateur n'a-t-il pas ajouté ? « Croissez, multipliez-vous, remplissez la terre et assujettissez-la ? » Ce qui revient à dire : en qualité de rois, de chefs, votre dignité et votre tâche résident dans la découverte des secrets du monde, dans la conquête et le domptage de ses forces sauvages... Or, ce à quoi nous assistons aujourd'hui n'est que l'aboutissement du plan éternel de Dieu...

D'autre part, que seraient aujourd'hui, sans la technique et l'industrie, des pays comme les Etats-Unis, l'Australie, l'Union africaine ? Des territoires incultes et inhabités... Ajoutons que la technique rapetisse le monde et rapproche les hommes, trop divisés par les distances, les races, les langues et les mœurs, aidant puissamment à créer un climat de fraternité humaine... Grâce à ces découvertes, les hommes se rendent mieux compte qu'ils sont semblables, qu'ils ont les mêmes besoins et nourrissent les mêmes espoirs...

Enfin, à côté des terribles convulsions qui agitent un monde souvent en guerre, il faut reconnaître de très beaux gestes de solidarité mondiale. Grâce aux moyens techniques, le malade le plus abandonné, même au cœur du désert ou au milieu de l'Océan, s'il peut faire entendre son appel, peut aussi espérer secours et délivrance. Les formules qui sauvent, les médicaments, les vaccins se

transmettent actuellement sur la surface du globe avec une rapidité étonnante. Poumons d'acier, bombes au cobalt pour le traitement du cancer, chirurgiens spécialistes s'embarquant au bord d'avions extra-rapides ou d'hélicoptères, pour aller sauver des vies humaines... Chaque nouvelle conquête sur le monde est une province nouvelle annexée au domaine universel du Christ-Roi. Ne désespérons donc pas de notre époque !

C'est encore la Bible qui rapporte que les Hébreux, réduits à l'esclavage par les Pharaons d'Egypte, étaient devenus complètement matérialisés par le travail à la chaîne. Ils avaient fini par perdre trois choses. D'abord le sens de l'homme : ils se voyaient esclaves et incapables de se libérer. Peuple élu de Dieu, ils avaient perdu ensuite le sens de leur mission religieuse dans le monde. Enfin, ils avaient perdu le sens même de Dieu, à qui ils ne rendaient plus de culte, mais se prosternaient devant les idoles. Moïse parut un jour, qui leur fit retrouver la foi au Dieu vivant, la route de la Terre promise, et la liberté des enfants de Dieu...

Chrétiens, nous sommes le peuple de Dieu sur la terre. Nous avons la mission de sauver le monde, chacun à notre place, et avec les moyens que nous fournit la Providence, en lui redonnant le sens de Dieu et ce supplément d'âme dont il a besoin. Il faut que les incroyants reconnaissent en nous la présence du Dieu vivant, qui nous fait signe et que nous entendons, à travers tous les appels du monde, aux prises avec ses problèmes d'amour, d'argent, de travail, de souffrance, de guerre, de vie et de mort, à travers toutes les angoisses d'une humanité qui, malgré tout, le cherche, à tâtons, dans les ténèbres.

Lorsque fut installé le premier câble sous-marin entre l'Europe et l'Amérique, on se demandait quel serait le premier télégramme jugé digne d'être transmis par cette nouvelle voie. Finalement, on se mit d'accord pour ce texte de l'Ecriture : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux !... » Ce jour-là, on avait compris ce que, dans la suite, on a trop oublié.

A. M.

Situation économique et marché de l'argent

Les événements internationaux sont suffisamment évoqués dans la presse quotidienne pour que nous nous dispensions d'ajouter ici des commentaires. Le baromètre de la tension politique entre Etats ou blocs d'Etats passe par des hauts et des bas qui ne peuvent nous laisser indifférents car — nous voulons justement le souligner — personne peut prétendre vivre dans sa tour d'ivoire, personne ne peut se suffire à lui-même. Nous sommes malheureusement à la merci des sautes d'humeur des chefs d'Etat dont les responsabilités vis-à-vis du reste du monde semblent souvent étouffées par un esprit de nationalisme outré.

Jadis, l'on pouvait rester suprêmement indifférent à ce qui se passait à quelques kilomètres de sa demeure. Aujourd'hui, rien ne peut être étranger. Les bénéficiaires que nous sommes de la prospérité actuelle ne doivent pas perdre l'esprit de sagesse et de modestie parce qu'un événement ou une tragédie intervenant dans un pays lointain peuvent avoir des conséquences immédiates sur notre vie quotidienne. Que les automobilistes, qui ont été bloqués pendant quelques dimanches, pensent seulement à l'affaire du canal de Suez... Nous sommes solidaires les uns des autres à l'intérieur de notre pays et à l'intérieur de l'Europe, du monde même, au fur et à mesure que les distances se réduisent.

La période de haute conjoncture ne marque encore aucun arrêt. Les records sont battus par de nouveaux records. Nous constatons cependant que la prospérité, dans notre pays, a fait monter davantage les im-

portations que les exportations. *Le déficit de notre balance commerciale* s'est élevé à 572 millions de francs au cours du premier trimestre de l'année contre 241 millions dans la période correspondante de l'année précédente. Et il y a tout lieu de croire que notre *balance des revenus* n'a plus été équilibrée, mais plutôt déficitaire, le solde passif de notre balance commerciale n'étant plus compensé par les éléments invisibles des revenus, tourisme, rendement des fonds étrangers, etc.

Au cours du premier trimestre de l'année, les *importations* ont atteint un niveau record par 2192 millions de francs. Comparativement à la même période de 1956, 1666 millions, elles se sont accrues de plus d'un demi-milliard. Ce sont surtout les matières premières qui ont augmenté, soit de 548 à 785 millions, conséquence de l'intense activité du bâtiment et des industries de biens d'équipement. L'insécurité politique pousse de nombreuses entreprises industrielles à renforcer leurs stocks. Lorsque ces derniers auront atteint le niveau voulu, il n'est pas exclu que les entrées de matières premières ne diminuent sensiblement. Les importations de produits fabriqués ont aussi passé de 774 à 931 millions pour ce premier trimestre et celles de denrées alimentaires de 345 à 476 millions.

Bien qu'elles aient progressé plus faiblement que les importations, les *exportations* se sont accrues dans des proportions satisfaisantes. Elles ont atteint 1619 millions contre 1426 millions au cours du premier trimestre de 1956. Les exportations de ma-

chines ont passé de 308 à 360 millions et celles de montres de 248 à 280 millions. Il y a progression également dans les sorties d'instruments, d'appareils, de produits pharmaceutiques et chimiques, de textiles.

Le *solde passif de notre balance commerciale* provient surtout de nos échanges avec l'Europe. Ceux-ci se sont soldés par un excédent d'importations de 516 millions de francs contre 310 millions précédemment. Nos échanges avec le reste du monde ont laissé aussi un déficit de 56 millions au lieu d'un excédent de 70 millions dans les trois premiers mois de l'an dernier. En faisant un bon de 37 à 168 millions, c'est notre balance commerciale avec les Etats-Unis qui a contribué le plus à ce revirement.

Le mouvement ascendant s'est encore poursuivi en avril dernier. Les *importations* ont atteint 727,2 millions de francs, en augmentation de 112,6 millions sur avril 1956, alors que les *exportations* ont enregistré une plus-value de l'ordre de 60,5 millions en totalisant 527,8 millions.

* * *

Le déficit enregistré dans la balance commerciale, et par contrecoup dans la balance des revenus, se fait tout naturellement ressentir sur le *marché de l'argent* où les *disponibilités* ont encore diminué. Si la progression des chiffres se retrouve aussi dans le bilan des banques, on doit constater de même que la formation du capital-épargne ne suit pas la progression des besoins de crédit. En effet, l'augmentation des dépôts, au cours du premier trimestre de l'année, a été moins importante qu'une année auparavant, tandis que les prêts et crédits ont progressé un peu plus. Pour l'ensemble des banques cantonales prises comme exemple, les dépôts du public n'ont progressé que de 11 457 à 11 629 millions de francs, soit de 172 au lieu de 225 millions dans les trois premiers mois de 1957. D'autre part, les prêts et crédits qui se chiffrent à 12 477 millions ont augmenté de 112 millions au cours de ce premier trimestre, alors qu'ils avaient diminué de 93 millions dans la période correspondante de 1956. Les dirigeants des banques cantonales s'attendent qu'il en soit ainsi à l'avenir, ce qui les a contraints à contracter de nouveaux emprunts auprès du Fonds de compensation de l'AVS et auprès des Centrales des lettres de gage.

Les besoins croissants de moyens de paiement résultent nettement du *bilan de la Banque nationale suisse* à fin avril. La circulation des billets a augmenté, durant ce mois, de 5491 à 5533 millions de francs alors que, normalement, elle devait diminuer après les échéances du premier trimestre. Les dépôts en comptes de virement ont fléchi de 1622,6 à 1510,4 millions. Pour la quatrième fois de suite, le bilan mensuel fait ressortir un recul

des devises-or de 7426 à 7327 millions, diminution qui provient en grande partie du règlement de notre déficit avec l'Union européenne de paiement.

Les banques sont en quête d'argent et offrent des conditions toujours plus alléchantes au public. Ces derniers temps, des banques locales ou caisses d'épargne ont élevé le taux de l'épargne de 2 à 2 1/4 % ou de 2 1/4 à 2 1/2 %. Pour les obligations, le taux de 3 1/4 % n'est plus actuel. Il est partout de 3 1/2 %. Plusieurs instituts bancaires offrent même le 3 3/4 %, tel le syndicat des banques du canton d'Argovie. Le rendement moyen des obligations de la Confédération et des CFF a atteint 3,64 % alors qu'il était de 3,22 % au 1^{er} janvier dernier. Sur le marché des emprunts, des conditions plus favorables avaient tout d'abord éveillé l'intérêt des souscripteurs, mais, par la suite, deux emprunts importants n'ont pas été entièrement souscrits, et le placement d'emprunts est devenu très difficile. Ce ralentissement des dépôts du public n'est pas une surprise. Il s'explique en ce sens que ceux qui disposent de certains capitaux savent qu'ils ne doivent pas se presser pour prendre des engagements dans la certitude que, sous peu, ils obtiendront des conditions meilleures encore. Il est compréhensible alors que, dans le secteur des débiteurs, de nombreuses banques appliquent déjà le 3 3/4 %, voire le 4 %, pour les nouvelles avances contre hypothèques de premier rang.

L'évolution de notre économie se trouvant dans une phase de tension extrêmement forte, elle a contraint la direction générale de la Banque nationale à prendre une importante décision. Après avoir pris l'avis du Comité de banque, elle a augmenté le taux officiel d'escompte de 1 1/2 à 2 1/2 % et le taux des avances sur nantissement de 2 1/2 à 3 1/2 %.

La mesure prise par la haute autorité bancaire est bien caractéristique de la situation,

si l'on tient compte du fait que le taux officiel d'escompte n'avait pas varié depuis 20 ans. Elle était cependant attendue des milieux financiers en général, preuve en soit qu'en bourse elle n'a pas provoqué de grands remous et que l'ensemble du marché a présenté un ton soutenu et une bonne résistance.

Par cette mesure, la direction de la BNS veut rappeler qu'il est du devoir de la banque d'émission de faire, avec les moyens dont elle dispose, tout ce qui est en son pouvoir pour procurer à notre économie et à notre monnaie la plus grande stabilité possible. Et la situation actuelle justifie le recours au moyen classique du freinage d'une surexpansion croissante de l'économie par la limitation du volume du crédit. Les besoins accrus de capitaux ont fait apparaître des signes de perturbation dangereuse dans l'équilibre de l'économie. A la suite de cette évolution, les réserves d'or et de devises de la BNS ont subi, depuis le début de l'année, une diminution de plus de 400 millions de francs. De plus, précise bien la direction de notre institut d'émission, l'entrée de fonds d'épargne a sensiblement diminué dans les banques. C'est ce phénomène allié au besoin croissant de capitaux qui provoque une tension sur le marché de l'argent et une élévation du taux d'intérêt. Alors que le crédit de la BNS a été fortement mis à contribution depuis une année, les demandes de nouveaux crédits vont sans cesse en augmentant. La restriction et l'enchérissement du crédit doivent finir par réduire les investissements. Et les taux d'intérêt plus élevés ont aussi pour effet de stimuler l'épargne qui est la condition indispensable d'une évolution favorable de notre économie. La prospérité et un degré élevé de l'emploi ne peuvent être garantis que si la stabilité de la valeur de l'argent est maintenue, si l'industrie d'exportation est en mesure de soutenir la concurrence et si l'épargne est à

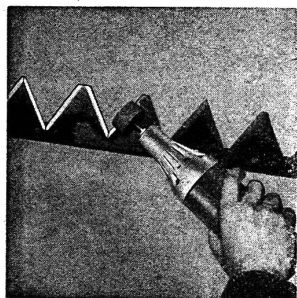
même de fournir les fonds nécessaires aux investissements.

Nous voulons croire que ces considérants émis dans le communiqué de la direction de la BNS émanent du seul souci du bien du pays et souhaitons que les mesures prises soient vraiment opérantes. Il n'en faut pas moins préciser que la banque d'émission a besoin, ici, de l'appui résolu des pouvoirs publics, des corporations de droit public et de tous les cercles de l'économie en vue de réduire la demande excessive de biens et de capitaux.

* * *

Tirant la conclusion de l'état de choses du moment, les responsables des Caisses Raiffeisen doivent en suivre l'évolution avec une attention soutenue, particulièrement en ce qui concerne la politique des taux. Sans prendre part à la course aux taux maxima, il y a lieu toutefois de s'aligner sur ceux qui sont devenus courants. Dans le secteur des obligations, on n'hésitera plus à bonifier le 3 1/2 % à 5 ans de terme (3 1/4 % à 3 ans). En revanche, aucune élévation du taux de l'épargne ne doit être envisagée. On gardera là le 2 1/2 %. C'est d'ailleurs la condition « sine qua non » à poser pour garantir le maintien du taux hypothécaire de premier rang à 3 1/2 %. Malgré le resserrement de la marge de gain, on doit pouvoir tenir sans changement les taux débiteurs jusqu'à la fin de l'année. Tout le problème sera alors à reprendre, dans son ensemble et pour l'an prochain, à la lumière de l'évolution qui interviendra d'ici là.

Fx.



Agriculteurs !

Connaissiez-vous l'appareil à aiguiser

UNIVERSAL

qui fait ses preuves dans des milliers de cas depuis plusieurs années ?

Nous avons pour chaque entreprise un modèle qui convient, soit

l'appareil à aiguiser **UNIVERSAL** type II à Fr. 158.—

ou le modèle combiné

l'appareil à aiguiser et à percer **UNIVERSAL** type I à Fr. 198.—

Demandez tout de suite le prospectus ou une démonstration sans engagement en utilisant le BON ci-dessous. Veillez à la marque **UNIVERSAL**, car **UNIVERSAL** garantit la qualité.

HEINIGER S. A. • HERZOGENBUCHSEE (BE) • Tél. (063) 5 15 34

A découper et à envoyer dans une enveloppe ouverte, affranchie de 5 ct.

Veillez m'envoyer gratuitement le prospectus des appareils à aiguiser **UNIVERSAL**. Je désire une démonstration sans engagement de l'appareil à aiguiser **UNIVERSAL**. (Biffer ce qui ne convient pas.)

Nom :

Adresse :

Vin rouge 1^{re} qualité

Nostrano, de mon
presseur Le l. Fr. 1.50
Montagne Fr. 1.30
Barbera Fr. 1.70
Valpolicella Fr. 1.75
Chianti extra Fr. 1.85

Départ Locarno, à partir
de 30 litres. Echantillon
gratuit. Demandez prix
courant.

Expédition de Fruits

Muralto, Tessin, case po-
stale 60, tél. (093) 7 10 44



PROTÈGE LE BOIS

Le produit à imprégner le bois, ré-
puté depuis des dizaines d'années
est en vente en 3 teintes dans les
drogueries, quincailleries et auprès
des associations agricoles.

Fabric. : **BACHER S. A. Reinach-Bâle**



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et lon-
gueurs de moyeu, avec pneu, pneu
plein ou cercle de fer
FRITZ BÜGLI
LANGENTHAL 31

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

IL CONGRESSO 1957

Il 5 e 6 maggio Berna si è vestita a festa per accogliere per la prima volta il Congresso Raiffeisen svizzero. Persino il tempo ha voluto favorire la grande manifestazione, ed infatti proprio soltanto per quelle due giornate il sole è venuto a risplendere sulla capitale tutta imbandierata.

Prima del mezzogiorno della domenica la maggior parte dei delegati era già giunta a Berna, ed il pomeriggio come d'abitudine venne riservato alle

escursioni.

Ai delegati erano offerte tre possibilità: il giro della Città in autoupullmann, una gita sul Gurten, con tram e funicolare, oppure

Durante la serata si avvicendarono sul palcoscenico la Fanfara della Cavalleria, il Coro maschile Liederkrantz, la corale mista Röseligarte e l'Associazione danze folkloristiche, tutti nei tradizionali e sgargianti costumi, ed assicurarono un piacevole e variato programma di quasi tre ore di durata. Durante le pause dello spettacolo presero la parola il direttore Egger per porgere ai congressisti il primo benvenuto nelle tre lingue nazionali, il municipale on. Grütter, in nome della Città di Berna, e l'on. Michel, membro del Consiglio di sorveglianza dell'Unione, in nome della Federazione bernese delle Casse rurali.

Il mattino seguente i delegati si ritrovarono nel salone del Kursaal per la

fici immensi ed i servizi che possono rendere le Casse all'agricoltura nazionale. Il movimento raiffeisen non è però riservato soltanto ai contadini, ma anche gli artigiani, gli operai, la classe media, ne traggono sensibili vantaggi. Il Dr. Eugster rammentò poi che il nostro movimento è apolitico e aconfessionale, ma si ricollega al principio cristiano di amore per il prossimo e di aiuto reciproco.

Dopo aver ricordato i raiffeisenisti scomparsi, ed in particolare il membro del Consiglio d'amministrazione, sig. Puipe, di Sierre, il presidente dell'Unione porse il benvenuto agli ospiti d'onore, prima di tutto al Consigliere federale on. Chaudet, che con la sua presenza ha dato al Congresso il crisma dell'ufficialità, poi al rappresentante del Ct. Berna, on. cons. naz. e consigliere di Stato Burri, capo del Dipartimento agricoltura, al Prof. Laur, vecchio amico del raiffeisenismo, al Dir. Hay, della Banca nazionale svizzera, al Dr. Bodmer, direttore del segretariato della Commissione federale delle banche, al Sig. von Steiger, dell'Ufficio federale del Registro fondiario, al Dr. Brugger, segretario dell'Unione svizzera dei contadini di Brugg, nonché a tutti gli altri invitati ed ai rappresentanti della stampa.

Il presidente aveva poi la gioia di dare la parola al rappresentante del Consiglio federale, on. Chaudet, che in tedesco prima e poi in francese si rivolse ai raiffeisenisti non solo quale membro della nostra suprema autorità, ma anche quale raiffeisenista lui medesimo (egli è infatti presidente del Consiglio di sorveglianza della Cassa rurale di Rivaz/VD). L'oratore rivolse tra l'altro lodi al nostro movimento, che si preoccupa di aiutare principalmente coloro che per varie ragioni non possono godere dell'attuale alta congiuntura, al contrario di quanto avviene di solito. È questo uno dei suoi grandi meriti, ed il Consiglio federale è conscio dell'importanza del raiffeisenismo, che ha parte preponderante nelle varie istituzioni a carattere sociale della Nazione e rappresenta un notevole fattore di compensazione nella vita economica e sociale del nostro popolo. L'on. Chaudet terminò facendo i migliori voti suoi e del Consiglio federale per un ottimo avvenire del movimento raiffeisen.

Dopo l'applauditissimo discorso del Consigliere federale era la volta del rappresentante del canton Berna, consigliere di Stato on. Burri. Egli portò il saluto ed il plauso del Consiglio di Stato bernese, ed esaminò



Una parte dei dirigenti dell'Unione durante l'Assemblea:
Walkmeister, Staub, Michel, Urfer, Ramu, Ceppi

una escursione nella campagna bernese in autoupullman, con meta il Gerzensee. Tutte e tre le gite furono frequentate da un numero elevatissimo di persone, e riuscirono magnificamente, grazie anche al tempo veramente splendido.

Dopo cena ebbe luogo la tradizionale

serata di benvenuto

nel magnifico Kursaal, dove i partecipanti ebbero la prima presa di contatto con i rappresentanti di tutti i cantoni della Svizzera e con gli organi dell'Unione. La pur capace sala del Kursaal si rivelò troppo piccola per contenere la moltitudine dei raiffeisenisti. Infatti circa 1800 tra delegati ed invitati, in rappresentanza di oltre 600 Casse, avevano dato la loro adesione.

54ª assemblea annuale ordinaria.

Imponente la partecipazione, dato che ai delegati già presenti la sera prima si erano aggiunti quelli arrivati a Berna solo in mattinata. Come già l'anno precedente erano state predisposte cuffie d'ascolto per la traduzione simultanea in lingua francese dei diversi rapporti, ed ancora una volta è stata confermata la loro utilità.

L'assemblea venne aperta dal presidente del Consiglio d'amministrazione dell'Unione, on. cons. naz. Dr. Eugster, il quale iniziò il suo discorso d'apertura salutando i presenti, per passare poi ad un esame della situazione economica attuale, situazione che non esclude l'opera delle Casse rurali, ma al contrario la rende sempre più utile e di attualità, in modo speciale per quanto concerne i bene-

quindi la situazione della classe agricola svizzera, che partecipa assai poco alla buona congiuntura attuale, ed è vittima delle intemperie e della speculazione sui terreni. Essa dovrà essere difesa e sostenuta anche ora, affinché in caso di crisi possa essere forte ed utile all'economia nazionale.

I contadini non possono essere lasciati al loro destino. Hanno bisogno di aiuto ed assistenza. L'aiuto delle Casse rurali è molto apprezzato, ma non basta. Anche le autorità devono intervenire in misura maggiore. Solo così la classe agricola, che è in continua diminuzione, potrà essere salvaguardata.

Anche l'on. Burri venne colorosamente applaudito, come pure dopo di lui il *Prof. Laur.*

Egli ebbe a dire tra l'altro che già nel lontano 1898 dovette intervenire in una discussione della Società economica del canton Berna, per appoggiare le idee di Raiffeisen che facevano la loro prima apparizione in Svizzera. Si voleva allora votare una risoluzione atta ad impedire l'introduzione del credito cooperativo. Grazie al suo intervento la risoluzione venne respinta, ed il raiffeisenismo non trovò ostacoli alla sua espansione. Terminò auspicando che anche in futuro le Casse siano sempre dirette, come lo sono ora, soltanto da uomini di valore.

Dopo la serie dei discorsi fu possibile dare inizio alle trattande dell'ordine del giorno. L'assemblea venne dapprima chiamata ad eleggere 4 scrutatori, e l'onore di essere eletto spettò anche ad un ticinese, il sig. Mo. *Perucchi*, cassiere di Novazzano.

Prese quindi la parola il *dir. Egger*, per presentare il rapporto sull'

attività dell'Ufficio revisione

e sulla situazione delle Casse affiliate.

Dopo brevi parole di introduzione il *dir. Egger* ringraziò cassieri e dirigenti che hanno fatto in modo che i conti annuali giungessero all'Unione entro il termine fissato.

Nello scorso anno sono state fondate 17 nuove Casse. Notevole il risultato del canton Ticino, con 5 fondazioni, e del canton Berna, con 7. Il canton Berna è anche il cantone con il maggior numero di Casse: 138. Il totale a fine 1956 per la Svizzera era di 1024 Casse, con 114 187 soci (aumento 3 147). Contrariamente alla tendenza alla concentrazione che si sta verificando nel settore bancario, le Casse rurali vanno allargando sempre più la loro base, il che rappresenta un fattore meritevole del più vivo incoraggiamento.

Il totale dei bilanci raggiunge 1 miliardo 494,5 milioni, con un aumento di 108 milioni, a conferma del fatto che le cooperative di risparmio e credito continuano a godere della completa fiducia della popolazione. I crediti concessi dall'Unione sono

aumentati da 21,9 milioni a ben 42,3 milioni, e ciò dimostra l'accresciuto bisogno di credito e la tensione esistente sul mercato dei capitali.

L'assieme delle Casse rurali ha concesso nuovi prestiti per 109 milioni. Questa cifra supera il totale dei depositi del pubblico (82 milioni), da qui il bisogno sempre maggiore di crediti delle Casse, e la conseguente diminuzione della liquidità, che rimane tuttavia sempre eccellente.

Passando ad esaminare il conto profitti e perdite, l'oratore notò che il totale delle spese generali (amministrazione, imposte, spese d'ufficio, ecc.) raggiunge appena il 0,42 % del bilancio, percentuale che è la più bassa di tutti gli istituti bancari. Dopo distribuzione dell'interesse sulle quote sociali rimane un utile netto di 4 835 000 franchi, interamente versato alle riserve che assommano così a 66,2 milioni. I fondi propri raggiungono ora il 5,8 % dei capitali affidati, ciò che soddisfa pienamente.

Le imposte pagate dalle Casse rurali nel 1956 raggiungono 1 357 000 franchi, e le Casse rurali sono quindi un rispettabile contribuente.

Concluso l'esame dei risultati finanziari il *dir. Egger* passò al capitolo della revisione. Dopo aver annunciato che anche nel 1956 tutte le Casse sono state sottoposte a regolare revisione, egli poté dichiarare che in base alle revisioni stesse la costituzione interna e la gerenza delle Casse affiliate vanno di pari passo con la soddisfacente evoluzione dei bilanci. Questi sono intatti, e gli attivi di prima qualità coprono integralmente gli averi depositati.

Il risultato delle revisioni è stato generalmente molto soddisfacente, anche se in talune Casse si è stati costretti a mettere nel rapporto anche qualche osservazione piuttosto severa.

L'Ufficio di revisione deve insistere soprattutto sul mantenimento di una buona liquidità. Una Cassa non può vivere al di sopra delle sue possibilità, e deve quindi limitare la concessione di credito entro i limiti che le sono concessi dai propri mezzi liquidi.

Salvo per le obbligazioni, aumentate al 3 1/4-3 1/2 %, i tassi d'interesse non hanno subito mutamenti, e nemmeno per il momento si vede la necessità di farne.

Il risparmio, causa anche i forti depositi sotto forma obbligatoria, come per esempio l'A.V.S., trova molto meno incremento che non qualche anno fa, ma le Casse rurali hanno potuto ugualmente continuare la loro opera di sviluppo dell'economia dei villaggi con la concessione di un credito che si fa sempre più necessario.

Il *dir. Egger* terminò ringraziando i 10 000 cassieri e dirigenti che reggono le sorti delle nostre Casse, i dirigenti dell'U-

nione, ed in modo particolare il personale della Cassa centrale e dell'Ufficio di revisione per la collaborazione efficace e devota.

Il movimento raiffeisen svizzero e l'Unione centrale si rallegrano per la fiducia che in loro viene riposta, e si sforzeranno di mantenerla pienamente anche in avvenire.

Lunghi applausi accolsero il rapporto del *dir. Egger*, dopo di che il presidente diede la parola al *dir. Schwager* per il

rapporto sull'attività delle Cassa centrale.

Dopo aver constatato come l'utile realizzato dalla Cassa centrale del 1956 abbia raggiunto i 727 285 fr. 65, cioè ca. 14 000 franchi in più dell'anno precedente, il *dir. Schwager* notò che il bilancio invece era aumentato in misura molto ridotta: soltanto 2 341 584 fr. 93, per un totale di 270 milioni 121 431 fr. 42. Questo aumento ridotto è dovuto all'evoluzione degli averi delle Casse affiliate, che sono diminuiti di 2 milioni 200 mila (l'anno precedente erano aumentati di 6 milioni). Le quote sociali sono state aumentate di 400 000 franchi. Le Casse apprezzano molto l'aumento della propria partecipazione al capitale dell'Unione, ma ciò avviene in proporzione all'aumento del bilancio della Cassa centrale, e quindi molte Casse non sono ancora in possesso del numero di quote al quale avrebbero diritto. Quest'anno, dato il ridotto aumento del bilancio della Cassa centrale, l'attribuzione di nuove quote sarà ancora minore.

Il *dir. Schwager* esaminò poi dettagliatamente le altre singole voci del bilancio della Cassa centrale, soffermandosi in modo particolare sul capitolo dei crediti alle Casse, che a fine anno erano passati da 22,1 a ben 42,3 milioni, cifra che supera tutti i record. Grazie ai principi applicati durante tutto l'anno è stato possibile far fronte con sufficiente liquidità a tutti i ritiri da parte delle Casse ed agli anticipi su conti vincolati. Per contro le numerosissime domande di credito inoltrate sono state in misura notevole rifiutate. Le Casse sono state tempestivamente avvisate, mediante circolari, dei cambiamenti intervenuti nel mercato dei capitali. Le due circolari del 30 giugno 1956 e del 2 gennaio 1957 conservano ancora tutto il loro valore.

La maggior parte delle Casse ha tenuto in debito conto queste direttive e raccomandazioni, altre invece hanno continuato a credere che l'Unione avrebbe concesso prestiti senza restrizioni. Con queste Casse ci si è dovuti mostrare inflessibili, ciò che ha sovente dato luogo a grosse delusioni. Ma la Cassa centrale non poteva fare altrimenti, per giustizia verso le altre Casse e per mantenere sana la situazione del proprio bilancio e di quello dei richiedenti. Sappiamo per

esperienza diretta — ha continuato il dir. Schwager — come sia difficile dover rifiutare per mancanza di mezzi una domanda di prestito presentata da un cliente degno di fiducia. Vi posso però assicurare che presso tutti gli istituti bancari va sempre più affermandosi il principio di non prestare più di quanto vi sia in cassa.

I prestiti concessi direttamente dalla Cassa centrale a privati hanno fatto registrare una forte diminuzione, in quanto la Cassa centrale è stata la prima ad applicare fedelmente le norme restrittive dell'Unione.

Il portafoglio titoli è diminuito di 21 milioni, causa il grande fabbisogno di fondi delle Casse.

Il 1956 è stato un anno movimentato nel settore del denaro. Da un giorno all'altro si è passati dall'abbondanza di capitali ad un periodo di penuria. L'evoluzione non è ancora terminata. Non ci si può attendere un cambiamento nel corso dell'anno. Sino ad oggi — disse l'oratore — la tensione ha avuto ripercussioni soltanto sul tasso delle obbligazioni e dei prestiti ai comuni. Ma seguirà l'aumento dei tassi debitori ed in particolare quello dei tassi ipotecari. Ciò dipenderà dal tasso del risparmio. Presto o tardi ci si troverà di fronte ad un aumento, ciò che causerà l'aumento dei tassi ipotecari. (La recente decisione della Banca nazionale svizzera — avvenuta dopo il Congresso di Berna — di aumentare il tasso di sconto dall'1 1/2 al 2 1/2 % ed il tasso sugli anticipi — credito lombardo — dal 2 1/2 al 3 1/2 %, è il primo passo su questa strada. N.d.R.).

Il dir. Schwager terminò la sua applaudita relazione esprimendo l'opinione che non sia giusto che i fondi dell'A.V.S., fondi a buon mercato, vengano prestati soltanto alle Banche cantonali od alle Centrali di lettere di pegno. Anche altre istituti, come il nostro, sono altrettanto degni di fiducia ed avrebbero diritto di usufruire di questi capitali.

Era poi la volta del rapporto del presidente del

Consiglio di sorveglianza,

on. cons. naz. *Alban Müller*, che comunicò all'assemblea i risultati delle verifiche effettuate in unione con la società fiduciaria REVISA S.A. Questi controlli hanno dimostrato la perfetta tenuta della contabilità e di tutta l'amministrazione. Il bilancio della Cassa centrale traduce la situazione esatta del movimento, senza aggiunte o sotterfugi. L'oratore dichiarò in nome del Consiglio di sorveglianza che l'esame ha dato piena soddisfazione e che i fondi affidati sono amministrati ed investiti in modo scrupoloso e coscienzioso. Ringraziò il presidente ed i membri del Consiglio di sorveglianza per

l'immenso lavoro compiuto, il dir. Schwager della Cassa centrale ed il suo personale ed i funzionari dell'Ufficio di revisione ed il loro direttore, Egger. Il rispetto di un ordine stretto nella nostra grande famiglia raiffeisen necessita uno sforzo costante ed una sorveglianza attiva. L'aver condotto a termine integralmente il programma di revisione —



Quando il revisore diventa... controllore di biglietti

disse l'on. Müller — rappresenta un record degno di essere segnalato, e tengo ad esprimere ai revisori dell'Unione i miei sentimenti di viva riconoscenza.

Egli sottopose quindi all'assemblea le seguenti proposte :

- il bilancio al 31 dicembre 1956 è accettato e ne è dato scarico ai responsabili ;
- l'utile netto di 771 381 fr. 86 deve essere ripartito come segue :

a) pagamento dell'interesse	Fr.
4 % sulle quote sociali	372 000.—
b) versamento al fondo di riserva	350 000.—
c) riporto in conto nuovo	49 381.86
- ringraziamenti sono rivolti al Consiglio d'amministrazione, ai direttori, ai funzionari ed impiegati della Cassa centrale e dell'Ufficio revisione per il loro lavoro coscienzioso e fruttifero.

L'on. Müller continuò con alcune considerazioni di ordine ideologico, e particolarmente sul valore morale di un apporto non soltanto passivo da parte dei dirigenti. Le Casse rurali hanno bisogno dell'uomo *tutto intero* e non solo di una parte della sua personalità.

Egli così concluse : « Raiffeisenisti, consacriamoci sempre ed interamente alla sal-

vaguardia della libertà. Facciamo quindi giuramento di impregnarci dell'idea fondamentale della difesa del patrimonio comune. Questo, soltanto questo, vogliamo portare a casa dalla Città federale. Allora saremo dei veri raiffeisenisti ! »

Dopo aver acclamato l'on. Müller per il suo elevatissimo discorso, l'assemblea accettò all'unanimità le proposte del Consiglio di sorveglianza svenunciate.

Si giungeva così all'ottava trattanda, che prevedeva una piccola

modifica degli statuti dell'Unione,

onde permettere l'allargamento del Consiglio di amministrazione, affinché il maggior numero possibile di Federazioni possa esservi rappresentato. Il nuovo art. 16 da accettare era il seguente :

« Il Consiglio d'amministrazione è composto di *almeno* 11 membri » (nel vecchio articolo mancava la parola « almeno »).

Senza discussione il nuovo articolo venne accettato all'unanimità.

Si poté così procedere alle

nomine complementari.

In seguito al decesso del sig. Puipe, venne eletto a nuovo membro del Consiglio di amministrazione il sig. *Ramu*, di Ginevra, finora membro del Consiglio di sorveglianza, e quale rappresentante della Federazione Alto Vallese (tedesco) il sig. *Blötzer*.

Nel Consiglio di sorveglianza al posto del sig. *Ramu* venne eletto l'on. cons. naz. *Jacquod*, della Federazione Basso Vallese (francese).

Tutte queste nomine avvennero all'unanimità e senza discussione.

Dopo aver felicitato i nuovi eletti il presidente Dr. Eugster dichiarò chiusa la laboriosa assemblea.

Un altro Congresso è terminato, riuscito ancora una volta imponente e perfettamente organizzato grazie al lavoro intenso dell'Ufficio revisione che da mesi attendeva alla sua preparazione in ogni dettaglio.

Ci è stato promesso che il prossimo anno il Congresso si terrà nel Ticino, se tuttavia sarà possibile trovare una località in grado di accoglierlo. I delegati ticinesi erano quest'anno quindici, in rappresentanza di otto Casse. Anche due Casse poschiavine erano rappresentate. Partecipazione assai scarsa da parte ticinese, e notata l'assenza di delegati di alcune grosse Casse, che non avrebbero difficoltà d'ordine finanziario per farsi rappresentare al Congresso. I delegati presenti, che abbiamo motivo di ritenere siano rimasti molto soddisfatti dell'ospitalità e dell'accoglienza loro riservate, potranno ancora una volta confermare che ad aver torto, come sempre, sono stati gli assenti.

Assemblea della Federazione Casse rurali Ticino

Primo decennio di fondazione

L'assemblea 1957 si è tenuta a Stabio, e la partecipazione ha raggiunto una nuova cifra primato. Infatti ben 120 erano i delegati, in rappresentanza di 42 delle 46 Casse del Ticino. Non rappresentate erano le Casse di Pazzallo (scusata), Molare, Novaggio e Torricella-Taverne. Degno di nota il fatto che anche i delegati delle lontane Casse di Bosco-Gurin, Caveragno, Quinto e Aquila-Dangio siano giunti a Stabio malgrado il lungo viaggio e l'orario non molto favorevole.

Tra gli ospiti figuravano il direttore sig. Egger, dell'Ufficio di revisione dell'Unione, il revisore sig. Molinari, l'on. avv. Tito Tettamanti, in rappresentanza del Gran Consiglio, il sindaco di Stabio, on. Rapelli e rappresentanti delle diverse istituzioni locali.

Dopo il saluto del sindaco e la lettura del verbale dell'assemblea di Claro, era il dir. Egger che in italiano portava il saluto e gli auguri dell'Unione, rallegrandosi con le Casse del Ticino per gli ottimi successi ottenuti ed incitandole a perseverare, certe di poter contare sull'appoggio dell'Unione. Egli si rammaricò che questi brillanti risultati non trovino il necessario riconoscimento in alto loco, ed i postulati delle Casse rurali, vedi per esempio i fondi dei tutelati ed il credito agricolo, non vengano accolti. Malgrado ciò le Casse rurali continueranno senza soste nella loro benefica opera.

Il presidente della Federazione, *prof. Ceppi*, presentava quindi il suo rapporto. Dopo aver fatto l'istoriato dei primi dieci anni di attività della Federazione (ricorre infatti quest'anno il primo decennio di vita) egli notò che la simpatia verso la Casse va sempre crescendo. È stata raggiunta per numero di Casse, di soci e somma di bilancio una forza che deve imporre il movimento all'attenzione di tutti. Il presidente passò poi ad esaminare in dettaglio i diversi settori in cui la Federazione ha svolto la sua attività, e tornò ad affermare il desiderio delle Casse ticinesi di vedere il Credito agricolo decentralizzato, e la necessità di concedere anche alle Casse rurali le facilitazioni che si vorrebbero concedere alla nuova istituzione.

Annunciò poi il bando di un concorso per una circolare atta a favorire il risparmio, da distribuire alla popolazione, e raccomandò alle Casse maggiore collaborazione al *Messenger* e maggiore diffusione dello stesso. Il corso d'istruzione a Cadempino ha avuto ottimo esito. Un altro se ne terrà prossimamente nel Bellinzonese.

L'interessante rapporto presidenziale, calorosamente applaudito, si concluse con l'invito a tutte le Casse a continuare gli sforzi perchè esse siano il perno dell'economia del rispettivo villaggio, per un comune ticinese

sano sotto tutti gli aspetti, degno rappresentante della stirpe italica in seno ai tre mila comuni della Svizzera.

Il sig. Quadranti di Castel San Pietro si faceva interprete di tutti i presenti ringraziando il presidente per la sua attività e rivolgendo parole di elogio al Comitato della Federazione.

Il cassiere della Federazione, on. Delucchi di Arogno, presentava i conti della Federazione stessa, conti che denotano un lento ma continuo aumento del patrimonio. In base alle proposte dei revisori dei conti (Cassa rurale di Stabio), questi venivano approvati all'unanimità.

Per acclamazione venivano poi accolte a far parte della Federazione cinque nuove Casse :

Cademario, Novaggio, Aquila-Dangio, Maggia-Moghegno e Caveragno.

Era poi la volta del revisore sig. Molinari, il quale presentava agli intervenuti i dettagli dei conti 1956 ed i risultati della revisione alla quale ogni anno le singole Casse sono sottoposte.

Dopo aver esordito lodando lo spirito che accomuna i delegati di tutte le parti del cantone, della pianura come delle vallate, che a prezzo anche di grossi sacrifici danno il loro meglio durante tutto l'anno in favore della propria Cassa e si riuniscono in serena discussione, lasciando da parte ogni idea politica o campanilistica, mirando solo al bene comune, il sig. Molinari esponeva le singole cifre dell'assieme dei conti annuali delle Casse rurali svizzere, che a fine 1956 raggiungevano il totale di 1024, con 114 000 soci e 1 miliardo 495 milioni di bilancio. Per il Ticino i risultati sono ottimi : 5 nuove Casse, 2288 soci, oltre 16 milioni di bilancio. Tutte le voci del bilancio hanno registrato aumenti notevoli, l'aumento è il maggiore di tutta la Svizzera. Le cifre esposte dimostrano ampiamente la vitalità e l'interessamento che incontra, tra la nostra gente, il movimento raiffeisen nella Svizzera ed in particolare nel Ticino. L'oratore intratteneva poi i presenti sul perchè e sulla necessità della revisione e dei controlli interni, unico mezzo per garantire un'amministrazione sana ed efficace non soltanto dal lato materiale ma anche morale, specialmente per quanto concerne i principi di valore indiscusso che stanno alla base del nostro movimento. Le Casse rurali in 55 anni di esistenza possono vantarsi di non avere mai fatto perdere un soldo a nessuno, e di costituire l'unico gruppo di istituti bancari che non abbia mai subito nè fallimenti nè concordati nè risanamenti. Con la stretta collaborazione di ogni singola Cassa l'Unione saprà mantenere questo invidiabile primato anche in futuro. Il sig. Molinari indicava poi lo scopo e l'importanza delle Federazioni in

seno al movimento nazionale. Le Federazioni fungono da anello di congiunzione tra le singole Casse e l'Unione centrale. Possono dare alle Casse della loro regione quell'assistenza particolare che per forza di cose l'Unione non può dare. Che la Federazione ticinese nei suoi primi dieci anni di vita abbia assolto pienamente alla sua missione è comprovato da fatti. L'oratore terminava ringraziando i membri del Comitato della Federazione per la loro collaborazione, e tutti i cassieri e dirigenti per il lavoro che svolgono, lavoro sul quale è basato il successo dell'intero movimento.

Calorosi applausi accoglievano anche l'interessante rapporto del sig. Molinari, dopo di che si passava alla designazione della sede della prossima assemblea. Venne scelta Magadino, e la Cassa locale incaricata dell'organizzazione e come di consuetudine della revisione dei conti del 1957.

Si giunse così alla discussione generale, assai nutrita e con numerosi interventi su diversi problemi amministrativi e contabili.

I delegati lasciarono poi il Cinema-Teatro, dove si era svolta l'assemblea, per recarsi all'Albergo delle Terme, dove, rallegrato dalle briose note della locale Filarmónica, venne servito in modo egregio il banchetto. Al levar delle mense il cassiere della Cassa rurale di Stabio, *prof. Mombelli*, con toccanti e sentite parole portava il saluto della propria Cassa, seguito dal presidente del Patriziato.

Aveva quindi la parola il rappresentante del Gran Consiglio, *on. avv. Tito Tettamanti*, il quale con eleganti e concise frasi si fece interprete delle autorità cantonali. Quest'ultime, secondo l'oratore, conoscono ed apprezzano nel suo giusto valore l'attività delle Casse rurali. Non si può nel Ticino parlare di piccolo e medio credito senza pensare alla parte importantissima rivestita dalle Casse rurali in questo campo. L'on. Tettamanti, a nome delle autorità cantonali, assicurò che in occasione delle prossime decisioni relative al credito agricolo si terrà in debito conto il desiderio di collaborazione delle Casse rurali, desiderio più che giustificato (...se son rose, fioriranno... *N. d. R.*). Le Casse rurali, concluse applauditissimo l'on. Tettamanti, rappresentano un fattore di notevole peso nell'economia e nel benessere della popolazione ticinese.

In tal modo ebbe fine anche l'assemblea 1957, riuscita ottimamente sia per partecipazione sia per importanza dei soggetti trattati.

Non vogliamo dimenticare per finire di ringraziare la Cassa di Stabio per l'impeccabile organizzazione, per l'entusiasmo con cui ha accolto i delegati e per il gentilissimo pensiero del mazzolino di mughetti che ha voluto offrire a tutti i partecipanti a grato ricordo della manifestazione.